

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XXXVIII.

VENDEUR DE PLOMB.

La nuit fut froide et une assez forte gelée avait durci la terre. Le jour suivant le soleil se leva pâle et enveloppé d'une brume grisâtre ; on aurait dit qu'il allait neiger ; cependant, vers les dix heures, le temps devint beau, mais l'air resta vif et piquant.

A peu près dans le même moment, on pouvait voir deux forts et vigoureux chevaux, gris pommelé, attelés à une belle barouche, descendant à grand train la côte d'Abraham. Trois jeunes filles chaudement enveloppées, étaient assises au fond de la voiture. Bientôt les chevaux, lancés au grand trot, arrivèrent au pont qui traverse la petite rivière St. Charles. Un homme, en habit de chasse, avec des bottes à revers, une badine à la main, était appuyé sur l'un des garde-fous du pont et regardait un brick, nouvellement lancé, et que remorquait un petit vapeur

— C'est M. de St. Luc, dit Miss Clarisse, qui l'avait aperçu la première, mais d'où peut-il venir ?

— Faisons semblant de ne pas le voir ; regardons de l'autre côté,

il ne nous reconnaîtra pas, habillées comme nous le sommes, ajouta Hermine en se penchant du côté opposé.

Quand la voiture fut passée, St. Luc qui avait bien remarqué la voiture et les chevaux de Lord Gosford, sans reconnaître Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier, reprit le chemin de son hôtel, où il arriva un peu avant midi.

— J'ai juste le temps, pensa-t-il, de faire ma toilette pour aller voir Sir Arthur, avec lequel je dois prendre la collation.

Quand St. Luc arriva au château, Sir Arthur l'attendait pour se mettre à table. Ils étaient seuls.

— Que dites-vous, M. de St. Luc, d'une excursion faite de suite à la campagne ? J'aurais envie, cette après-midi, d'aller au devant de Clarisse, qui est allée avec les Demoiselles de St. Dizier à Lorette ?

— Quoi ! c'était Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier qui étaient dans la voiture de Son Excellence, vers onze heures ? Ah ! les coquines ! savez-vous qu'elles se sont détournées pour n'être pas reconnues ?

Sir Arthur se mit à rire de bon cœur.

— Clarisse m'a dit qu'il avait été décidé gravement, hier soir, que pour vous punir de n'être pas allé chez Madame de St. Dizier, elles ne vous avertiraient pas de leur promenade ; et c'est, sans doute, pour ne pas vous la laisser savoir qu'elles ont fait semblant de ne pas vous voir ce matin.

— Si nous allions proposer à Madame de St. Dizier de nous accompagner pour aller au devant de ses filles, elle accepterait peut-être ; le temps est beau, l'air frais lui ferait du bien, car il me semble qu'elle ne sort pas assez. Vous irez en voiture, et moi je monterai sur le cheval que Votre Excellence vient d'acheter, et qui paraît si difficile et si ombrageux.

Deux heures après, Sir Arthur conduisait Madame de St. Dizier au devant de ses enfants. M. de St. Luc, monté sur un magnifique cheval anglais, pur sang, qu'il avait, non sans difficulté, rendu souple et docile, caracolait au côté de la voiture.

Quand ils furent parvenus au bout de la montée, avant d'arriver à l'équerre que fait la route de Charlesbourg et celle qui vient de Lorette, ils aperçurent la voiture, dans laquelle les jeunes filles étaient parties le matin, arrêtée sur la route de Lorette. Le cocher, assis sur le siège, regardait tranquillement dans la prairie Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier s'amusant à cueillir des noix douces, qu'un petit garçon faisait tomber en jetant des morceaux de bois dans un noyer, situé à quelques arpents du chemin. Les jeunes filles gaies et rieuses avaient laissé dans la voiture

leurs chauds manteaux, et n'avaient sur leurs épaules que de légers fichus ; une d'elles portait une écharpe de crêpe rouge, croisée sur la poitrine et nouée sous les bras, de manière à laisser les bouts pendre gracieusement par derrière, sans gêner ses mouvements. Un peu plus loin, un troupeau de vaches cherchait sa nourriture dans l'herbe rase et gelée de la plaine. Un petit garçon, d'une douzaine d'année, s'amusait à exciter un taureau en lui jetant des pierres. Quelque fois l'animal se retournait en agitant ses cornes menaçantes ; le petit garçon se sauvait, puis quand il voyait le taureau tranquille, il retournait continuer ses agaceries.

De l'endroit où se trouvait Sir Arthur, il n'y avait en droite ligne à travers la prairie qu'une dizaine d'arpents pour se rendre à celui où étaient les jeunes filles, mais en suivant la route la distance était fort considérable. En ligne droite on suivait la base d'un triangle rectangle dont les deux routes formaient les côtés latéraux.

— Voilà nos enfants, dit Sir Arthur en montrant de la main le lieu où elles étaient.

— Mais voyez donc ce petit malheureux que le bœuf poursuit, remarqua Madame de St. Dizier.

En effet le taureau devenu furieux s'était élancé sur le petit garçon, qui s'était mis à courir dans la direction de l'arbre auprès duquel étaient les Demoiselles de St. Dizier. Les jeunes filles effrayées se sauvèrent à leur tour du côté de la clôture ; l'écharpe rouge sembla augmenter la fureur du taureau qui se dirigea aussitôt vers la jeune fille ; celle-ci effrayée, perdit la présence d'esprit et se mit à courir dans un sens opposé.

— Asile ! s'écria Madame de St. Dizier, en tombant évanouie.

St. Luc avait tout vu ; et d'un coup d'œil il comprit le danger de Mademoiselle Asile ; un fossé large et une clôture haute, en perches, séparaient la route de la prairie ; il tourna droit son cheval pour les franchir, l'animal refusa, se cabra et fit un saut de côté. St. Luc, de sa cravache, lui sangla le col, puis le ramenant à la clôture lui plongea les éperons dans les flancs ; le cheval, d'un bond, franchit la clôture et le fossé et s'élança à travers la prairie. Déjà le taureau n'est plus qu'à quelques perches de la jeune fille ; son œil est injecté de sang, sa corne menaçante, tout fait croire à une épouvantable scène. Hermine et Clarisse, ayant réussi à passer la clôture, regardent épouvantées ; le cocher semble pétrifié sur son siège ; Sir Arthur fouette son cheval, pour apporter plutôt Madame de St. Dizier auprès de ses enfants.

— Ma sœur, s'écriait Hermine, toute en pleurant, ma pauvre sœur !

— Courage, lui répondit Clarisse, en apercevant St. Luc ; elle est sauvée !

Non, elle n'était pas encore sauvée, l'infortunée enfant. Le taureau n'était plus qu'à deux pas d'elle, et déjà un beuglement prolongé sortait de la profonde poitrine de l'animal furieux.

St. Luc n'hésite plus et précipite son cheval sur le taureau, dans l'espoir de le renverser. Mais le cheval se dresse sur ses jarrets, bondit et saute pardessus l'animal sans le toucher.

St. Luc avait prévu la possibilité de cette éventualité, et, avec une admirable présence d'esprit, il jette, en passant, son foulard étendu aux cornes du taureau. Presqu'en même temps, il saute lestement à terre, et peut saisir aux cornes l'animal qui, un moment étonné, après avoir secoué et jeté à ses pieds le mouchoir qu'il flaira et déchira, allait s'élançer de nouveau sur la jeune fille.

Il y eut alors une lutte courte et terrible entre l'homme et la bête ; mais St. Luc, habitué depuis longtemps à ces genres d'exercices, auxquels se livre la jeunesse créole à la Louisiane, était trop habile pour que l'issue fut douteuse. Il maintint d'abord l'animal de ses puissantes mains ; puis lui tournant graduellement la tête de son côté, il lui tordit brusquement les cornes en lui appuyant un genou sur le cou. Le taureau lâcha un beuglement rauque et strangulé, et tomba lourdement. Asile était sauvée.

— Votre fille est sauvée, Madame, dit Sir Arthur ; voyez donc, elle revient appuyée sur M. de St. Luc.

— Merci ! O mon Dieu, merci ! mais ne serait-elle pas blessée ?

Hermine et Clarisse étaient accourues au devant d'Asile ; le cocher se décidait enfin à descendre de dessus son siège.

Sir Arthur arrivait au moment où St. Luc aidait la jeune fille à passer la clôture.

— Asile, Asile, mon enfant, criait Madame de St. Dizier en accourant les bras tendus, oh ! que j'ai eu peur !

La pauvre mère enlaçait sa fille dans ses bras et l'embrassait, en pleurant de joie et de reconnaissance ; puis se tournant vers St. Luc, elle prit une de ses mains dans les siennes et lui dit : — Ah ! Monsieur de St. Luc, comment vous remercier ?

— Mais, Madame, vous vous êtes exagéré le danger ; il n'y en avait réellement pas d'imminent.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, ajouta Sir Arthur, qui comprit que l'intention de St. Luc était de diminuer l'intensité de l'émotion de Madame de St. Dizier et des jeunes filles ; Mademoiselle Asile, et tous nous autres, nous en serons quittes pour la peur.

Les paroles de Sir Arthur eurent un bon effet et calmèrent un

peu l'émotion de Madame de St. Dizier. Elle monta avec ses filles dans la voiture qui les avaient amenées le matin, tandis que Clarisse se mit avec son père. St. Luc remonta sur son cheval, que les paysans, accourus sur le théâtre de la scène que nous venons d'esquisser, lui avaient ramené ; et tous ensemble ils retournèrent à la ville.

— C'est un beau Mossieu, ça, hein ! disait le petit garçon à son compagnon ; cré tu, y m'a donné anne piasse !

— Oui, mè y a manqué d'tuer le bœuf à poupa ! répondit l'autre.

St. Luc en arrivant à son hôtel, monta à sa chambre et changea de vêtements. Les événements de l'après-midi l'avaient un peu agité. Il ne pouvait définir les sentiments qu'il éprouvait pour Mademoiselle Asile de St. Dizier. Était-ce de l'amour, était-ce de l'amitié simplement ? il ne savait qu'en penser. Il aimait bien Hermine ; mais en elle c'était plutôt cette gaieté charmante qui lui plaisait ; il aimait à rire avec elle, à l'agacer pour entendre ses réponses pleines d'atticismes, mais quelquefois aussi un peu caustiques.

Avec Asile, il éprouvait un sentiment plus tendre ; sa voix, son chant avait quelque chose de si doux, de si sympathique que, malgré lui, il devenait sérieux ; une molle et mélancolique ivresse s'emparait de ses sens ; avec elle il parlait peu, il aimait à être près d'elle, à sentir le frôlement de sa robe. Si c'était de l'amour, son amour était bien faible ; si ce n'était que de l'amitié, son amitié était bien forte !

Après son dîner, il hésita sur ce qu'il devait faire. Il aurait désiré aller chez Madame de St. Dizier, mais il craignait de les déranger ; peut-être voudraient-elles se reposer de bonne heure après les émotions de la journée. D'un autre côté, il aurait bien voulu avoir de leurs nouvelles. Il s'habilla, prit sa canne et sortit n'ayant aucune idée arrêtée sur le but de sa promenade. Bientôt il arriva à la porte St. Jean. Il ne savait que faire, avancerait-il, retournerait-il ? Il marcha encore sans pouvoir en venir à aucune décision ; déjà l'église St. Jean était loin derrière lui quand il aperçut qu'il était sur la route de Ste. Foye. Une voiture l'avait passé, une petite voix lui avait crié " bon soir " ; il n'avait rien vu, rien entendu. Évidemment St. Luc était distrait ou amoureux.

Peu de temps après il entendit le bruit d'une voiture, il regarda et reconnut la voiture du gouverneur ; elle était vide. Il arrêta le cocher et lui demanda d'où il venait.

— J'ai mené Miss Gosford chez Madame de St. Dizier.

A la bonne heure, pensa St. Luc, il n'y aura pas d'inconvénient que je m'y présente ; et, lesté et joyeux, il continua son chemin.

Cinq à six des amies d'Asile, qui avaient entendu parler de l'accident, étaient venu la voir. Elle était parfaitement remise, et même plus gaie que de coutume.

— Voilà M. de St. Luc, s'écria Hermine en courant lui ouvrir la porte ; je connais sa façon de frapper au marteau.

En entrant St. Luc fut entouré et félicité sur sa conduite et son adresse. Il reçut avec simplicité les compliments qu'on lui fit ; et dit, en riant, qu'il consentirait volontiers à en faire autant tous les jours, pour recevoir de pareils remerciements.

— Savez-vous ce que nous avons décidé de faire ce soir, M. de St. Luc ? dit Hermine ; il a été convenu, et c'est Mademoiselle H. de L..... qui l'a proposé, de bien nous amuser.

— Mais, vous vous amusez toujours bien ; comment faire autrement quand vous y êtes, Mademoiselle Hermine ? dit St. Luc.

— Oh ! ce n'est pas tout, nous avons décidé de jouer au vendeur de plomb. Connaissez-vous ce jeu-là ? C'est un amusement tout canadien, et fort joli. Voulez-vous en être ?

— Bien volontiers ; vous me direz ce qu'il faudra faire.

— Ce n'est pas difficile. La compagnie s'assoit autour de la chambre ; une personne tient un bol d'eau d'une main et, de l'autre, une serviette qu'elle trempe dans l'eau ; elle va des uns aux autres demandant " si on veut acheter de son plomb ? " Il ne faut répondre ni " oui " ni " non. " A celui qui répond " oui " ou répond " non ", elle lui en donne sur la figure légèrement, plus ou moins, du bout de la serviette trempée, pour le punir ; et de plus il est condamné à donner un gage. Ah ! c'est joli, vous verrez ; mais prenez garde de dire " oui " ou " non. "

— Et ce gage ?

— Ah ! il faut le racheter, et c'est celui ou celle qui a payé le dernier gage qui fixe le prix du rachat.

— Ne jouez pas, M. de St. Luc, dit Madame de St. Dizier en riant elles ont toutes conspiré contre vous.

— Oh ! alors, je serai un martyr, et c'est ce qui me décide.

— C'est moi qui vais vendre le plomb, dit Hermine ; prenez garde à vous, M. de St. Luc.

St. Luc qui s'attendait à trouver de la tristesse dans cette maison, fut bien surpris d'y rencontrer tant de gaiété ; et il se réjouit de voir que l'on ne songeait qu'à l'heureux dénouement d'un événement qui aurait pu être si terrible.

Hermine apporta bientôt un bol à moitié rempli d'eau, et commença à vendre son plomb. Les deux premières à qui elle s'adressa

surent si bien répondre, qu'elle ne put leur faire dire le mot défendu. Le troisième était M. de St. Luc.

— Tenez-vous bien, lui dit Hermine en lui montrant le bout trempé de sa serviette.

Les jeunes filles riaient.

— Voulez-vous acheter de mon plomb, Monsieur ?

— Non, Mademoiselle, répondit St. Luc d'un grand sérieux.

— Eh bien ! il faut pourtant que je vous en donne, reprit Hermine en lui frappant légèrement la figure du bout de sa serviette.

— Un gage, un gage ! Encore, encore le même, crièrent les jeunes filles, riant aux éclats.

— Comment trouvez-vous mon plomb ? M. de St. Luc.

— Ma foi ; un peu humide.

— Pas trop humide ?

— Non.

Hermine, qui s'attendait à la réponse et qui était en veine de gaîteté, aspergea généreusement sa victime et se mit à rire de bon cœur.

— Un gage, encore un gage, dit Miss Clarisse qui riait à gorge déployée.

St. Luc ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale ; mais il trouva qu'il en avait assez.

Hermine fit le tour et ne put obtenir de gage que de sa sœur qui par distraction se laissa prendre.

— Tirons les gages, maintenant, dirent les jeunes filles en se levant.

On plaça les gages dans un sac, et Hermine, mettant la main au fond, dit d'un grand sérieux "gage touché, gage tiré, celui à qui appartiendra le gage fera ce que Mademoiselle Gosford ordonnera," et elle tira un canif.

— J'ordonne que celui à qui appartiendra le gage écrive un couplet dans l'album de Mademoiselle Asile, continua Miss Clarisse.

— C'est à M. de St. Luc.

— Deux couplets ; il a deux gages, crièrent plusieurs personnes.

— Eh bien ! deux couplets pour les deux gages, reprit Clarisse.

— A une condition, dit St. Luc.

— Laquelle ? laquelle ?

— C'est que Mademoiselle Asile les chantera.

— Oui, oui, répéta-t-on de tous côtés.

St. Luc prit une plume, se recueillit quelques instants, pendant que, pour ne pas le distraire, toutes les jeunes filles suivirent

Madame de St. Dizier dans l'appartement voisin, où l'on avait servi le café avec des gâteaux.

Quelques minutes après, St. Luc avait terminé tant bien que mal ses deux couplets et rentra dans la chambre à dîner où on lui servit une tasse de café.

— J'en avais besoin, dit-il, après qu'il l'eut bu, il y a longtemps que je n'ai accompli une aussi rude tâche ; vous ne me prendrez pas de sitôt à jouer au vendeur de plomb, Mademoiselle Hermine.

— Voyons les couplets, dit Clarisse.

— Il faut qu'Asile les chante. Oui, oui ! il faut qu'Asile les chante, répétèrent les jeunes filles.

— Mais sur quel air ? demanda Asile en s'adressant à M. de St. Luc et baissant la vue, après avoir lu les vers.

— Essayez sur l'air de " Mon âme à Dieu, mon cœur à toi."

Asile fit signe à sa sœur de s'approcher d'elle et de jouer l'accompagnement ; et elle chanta d'une voix émue :

Mon âme inquiète et troublée,
Craint et désire, tour à tour,
Que l'ardeur, dont elle est comblée,
Soit l'amitié plus que l'amour.
Je m'interroge en vain, j'ignore
Si mon cœur t'aime ou s'il t'adore.
Dis-moi, Asile, oh ! par pitié !
Est-ce l'amour, (*bis*) ou l'amitié ? } *bis*.

Quand tu chantes, ta voix si tendre
Agite mes sens tout émus ;
En t'écoutant, je crois entendre
L'écho des concerts des élus.
Cesses-tu, mon âme ravie
Nage encore dans l'harmonie !
Dis-moi, Asile, oh ! par pitié !
Est-ce l'amour (*bis*) ou l'amitié ? } *bis*.

— Encore, encore, crièrent plusieurs jeunes filles.

Asile, dont la voix tremblait en commençant, s'était rassurée peu à peu ; elle se remit gracieusement au piano et recommença le premier couplet. Sa voix admirable, d'un timbre ravissant, d'une flexibilité et d'une justesse parfaites, donnait aux paroles du couplet une si profonde expression d'anxiété que Clarisse fut obligée de passer dans la chambre voisine, pour ne pas laisser voir les pleurs qui lui perlaient aux paupières, et l'émotion qui la dominait.

Personne n'avait fait attention à ce petit incident, et, quelques minutes après, Clarisse revenait, souriante, reprendre sa place sur le sofa auprès de Madame de St. Dizier.

— Comment trouvez-vous ces couplets, Mademoiselle Gosford ?

demanda H. de L..... ; votre débiteur a bien racheté ses gages et payé généreusement ses dettes, n'est-ce pas ?

— Très-bien, très-bien ! répondit Clarisse, en s'efforçant de donner à sa voix une assurance qu'elle n'avait pas. La pauvre enfant se sentait le cœur gros ; elle eut donné tout au monde pour qu'on ne l'eut pas interpellée. Mais avec cette force de volonté que possèdent si bien les femmes, elle dompta ses émotions, et reprit avec un accent de gaiété :

— Tirons les autres gages.

Hermine prononça la formule, en retirant un gage.

— C'est celui de ma sœur, dit-elle ; à quoi la condamnez-vous, M. de St. Luc ?

— Je laisse cela à Miss Gosford, dit-il ; elle sait si bien s'en acquitter, qu'elle voudra bien ordonner pour moi ?

— C'est juste, c'est juste ; reprit Mademoiselle H. de L....., qui, sans le vouloir, contrariait fort Clarisse. Celle-ci se prêta néanmoins de bonne grâce, et dit en riant :

— Puisque M. de St. Luc désire si ardemment savoir à quoi s'en tenir sur les sentiments que lui inspire celle qui a si bien chanté ses vers, j'ordonne que celle à qui appartient le gage fasse un couplet, en réponse à ceux du poète amoureux.

— Oh ! mais, je ne sais pas faire de vers, moi, répondit Asile, en rougissant vivement.

— L'ordre est positif, s'écrièrent les jeunes filles ; il n'y a pas de réplique : bien ou mal, il faut faire le couplet.

— Je vais t'aider, dit Hermine à sa sœur, en la prenant par la main et l'entraînant dans la chambre voisine.

Elle prit une plume et écrivit.

Dans le doute, vaut mieux se taire
 Sur ces vieux sentiments d'un jour !
 Si je jugeais, il peut se faire
 Que je me trompasse à mon tour.
 • Mais pourtant ?..... Dans cette tendresse,
 Dans cette ardeur, dans cette ivresse,
 Quand je sens mon cœur de moitié.

— Qu'écris-tu donc là, Hermine ? crois-tu que je vais donner ces vers-là ? c'est absurde de parler ainsi.

— Que tu es prosaïque ! c'est ce qu'il y a de mieux. C'est ce qui s'appelle préparer l'antithèse. Suis la gradation : d'abord je t'attendris, tendresse : tu t'exaltes, ardeur ; puis tu arrives jusqu'à l'ivresse et quand tu es bien enivrée, je te fais tomber, paf ! sur la vulgaire amitié. C'est là une chute !

— Tu es folle.

— Pas du tout, au contraire ; je suis poète et cultive l'ellébore, voilà le secret. Ecoute le dernier vers

Ça doit bien être (*bis*) l'amitié !

— Vois-tu, continua Hermine, ce n'est que de l'amitié tout simplement ; c'est bien le moins que tu puisses avoir pour lui, après ce qu'il a fait pour toi cette après-midi. Et d'ailleurs, ce n'est qu'une chanson ! Toutes les chansons parlent d'amour, sans que l'on y fasse attention ; l'amitié peut bien y trouver sa place.

— Si tu veux dire que c'est toi qui en est l'auteur, je n'aurai pas d'objection.

— Oui, oui, j'en prends la responsabilité.

— C'est bien.

— Mais je dirai que je traduisais tes pensées.

— Oh ! non, oh ! non ; et elle s'avança pour arracher la feuille de papier. Mais Hermine se hâta de rentrer dans le salon, et se mettant au piano, elle chanta la réponse, sans que sa sœur put l'en empêcher.

Le reste de la soirée se passa joyeusement, cordialement. St. Luc partit enchanté de sa veillée et de l'amabilité des familles canadiennes de la bonne ville de Québec.

Quand la société se fut retirée, Hermine prit les couplets et les chanta de nouveau ; puis se tournant vers sa sœur qui, sérieuse et pensive, l'écoutait le front appuyé dans ses deux mains, au bout du piano.

— Sais-tu bien, que cet air ne convient pas aux paroles.

— Peut-être ; mais c'est l'air qu'il aime le mieux, répondit Asile, en laissant échapper un soupir qu'elle s'efforça en vain de comprimer.

— Prends garde, lui dit celle-ci, en la regardant avec espièglerie, j'écrirai à Elmire que son lion t'a blessée au cœur.

— Oh ! mon Dieu, je serais trop heureuse, pensait leur bonne mère ; si c'était possible !

Clarisse, en s'en retournant, se trouvait seule dans la voiture avec St. Luc. Tous deux étaient plongés dans une profonde rêverie. St. Luc éprouvait un doux bonheur ; Clarisse était triste. Ils allaient arriver, et ni l'un ni l'autre n'avait encore prononcé une parole.

— Vous me boudez, Miss Clarisse ?

— Non, non ! je pensais.

— A quoi pensiez-vous donc ?

— Que je voudrais bien être à la place de Mademoiselle Asile,

répondit Clarisse d'une voix si faible que St. Luc put à peine l'entendre.

Cette réponse fut pour celui-ci un trait de lumière.

CHAPITRE XXXIX.

DE SOREL A ST. DENIS.

La nouvelle s'était répandue à Québec, que le district de Montréal était en pleine révolte ; que le Dr. Davignon et P. P. Desmarais avaient été forcement enlevés aux autorités, sur le chemin de Chambly. Qu'après l'emprisonnement d'André Ouimet, George B. de Boucherville, F. Tavernier, Côme S. Cherrier, L. M. Viger, A. Simard et plusieurs autres pour haute trahison, les chefs des Fils de la Liberté, qui n'avaient point été arrêtés, s'étaient réunis dans le village de St. Denis, et se préparaient à marcher sur Montréal.

Pendant que St. Luc était à lire les journaux, tranquillement à l'hôtel, après son déjeuner, on vint lui apporter une lettre, marquée au timbre de la poste de St. Denis. Il s'empressa de l'ouvrir et lut :

“ Mon cher M. de St. Luc,

“ Vous avez sans doute appris, par les journaux, qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre les chefs des Fils de la Liberté, pour haute trahison. J'ai été obligé de fuir de Montréal pour n'être point arrêté. Je suis arrivé ici ce matin, où j'ai rejoint plusieurs de mes amis de Montréal, impliqués comme moi, dans l'affaire des Fils de la Liberté où, Dieu merci, nous avons rossé le Doric Club d'importance.

“ Nous pensons gagner les Etats-Unis ; le Dr. Nelson et quelques autres disent : “ qu'ils n'ont point commis d'acte de trahison, qu'ils resteront, mais ne se laisseront point arrêter, parce qu'ils ne sont pas coupables.” Si nous étions certains d'avoir un jury juste et consciencieux, nous n'hésiterions pas un instant à nous rendre ; mais avec l'animosité qui anime les autorités contre nous, il n'y a pas de justice à attendre. Ainsi il faut ou passer les lignes ou se battre, si l'on nous attaque. Si mes amis restent, je resterai ; sinon je partirai avec eux. Nous avons été obligés de nous cacher pendant trois jours avant de nous rendre ici.

“ Vous comprendrez maintenant pourquoi je ne puis aller vous rejoindre à Québec, comme vous me le demandiez dans votre note du 15 courant, que j’ai reçue juste au moment où je partais de Montréal. Je viens de voir Meunier, qui doit partir cette après-midi pour Maska, il me dit qu’il est sûr que Madame Rivan vit encore ; qu’elle a été vue à Montréal, il y a une couple de mois, prenant passage pour descendre à Sorel. Il croit qu’elle demeure en quelque part sur la rivière Chambly ou à Maska. J’ai examiné tous les noms inscrits sur les feuilles de route des bateaux qui vont à Sorel, et n’ai pu découvrir aucun nom qui correspondit au sien.

“ Meunier dit qu’il est sûr que c’était elle, d’après ses renseignements. Dans tous les cas il est certainement dans l’erreur en disant que c’est une grande dame, et riche, car j’ai pris toutes les informations possibles auprès de mes amis et des dames de mes connaissances à Montréal ; et aucune ne se rappelle avoir connu une dame de ce nom-là. Ainsi si elle a demeuré à Montréal, comme le dit Meunier, elle devait vivre fort retirée. Mais encore, je crois que j’en aurais entendu parler.

“ Je vous en écrirai davantage, si j’apprends quelque chose de nouveau.

“ Tout à vous,

“ RODOLPHE DESRIVIÈRES.”

“ Je r’ouvre ma lettre pour vous dire que Meunier est à mes côtés, et me dit qu’il vient d’avoir des informations positives que Madame Rivan, connue sous le nom de Madame Rives, demeure à Maska. J’aurais voulu l’envoyer de suite, mais il ne peut partir avant deux à trois jours. Vous feriez bien de venir vous-même. Le temps est détestable et les chemins affreux. Prenez un bon cheval à Sorel.

“ R. D.”

St. Luc après la lecture de cette lettre, monta à sa chambre pour préparer ses malles, résolu de partir par le prochain bateau-à-vapeur.

Il se rendit ensuite chez le Gouverneur pour lui présenter ses respects ainsi qu’à Sir Arthur, et leur annoncer son départ.

— Eh bien ! M. de St. Luc, lui dit le Gouverneur, vous avez appris sans doute que le district de Montréal est en insurrection ; et que les autorités y sont ouvertement bravées.

— Je crains, Milord, que ce ne soit malheureusement que trop vrai.

— Les rebelles se sont retranchés à St. Denis et à St. Charles.

Aujourd'hui même des troupes seront expédiées de Montréal pour les réduire. Le *John Bull* doit partir dans une demi-heure avec un régiment que j'envoie à Montréal.

— Milord, je désirerais partir au plutôt; des nouvelles de la plus haute importance viennent de m'arriver par la malle. Je suis à la recherche de ma mère, comme Sir Arthur vous en a informé; et j'apprends qu'elle vit et qu'elle demeure dans un village appelé Maska. Pourrais-je monter à bord du *John Bull*?

— Certainement; je serai heureux de vous féliciter sur le succès de votre voyage en Canada; cependant ne vous flattez pas trop d'avance. A propos, vous dites qu'on vous informe qu'elle vit à Maska, autrement appelé St. Hyacinthe; mais c'est justement dans le foyer de l'insurrection! Il sera difficile de vous y rendre sans vous exposer à être arrêté et peut-être maltraité par les rebelles.

— Je ne crains pas cela, Milord; je craindrais davantage les autorités militaires; et c'est pour éviter ces désagréments que je vous demanderai un permis de passer.

— Avec le plus grand plaisir. Je vous l'enverrai porter à bord du bateau-à-vapeur, avec ordre de vous recevoir et de vous débarquer soit à Montréal, soit à Sorel, si vous l'aimez mieux.

— Merci, Milord. Permettez-moi, Sir Arthur, de vous prier de présenter mes amitiés à Miss Clarisse. Je vous quitte pour quelque temps seulement; et j'espère que sous peu de jours vous me reverrez le plus heureux des hommes comme le plus affectueux des fils. Adieu, Milord; adieu, Sir Arthur.

— Au revoir; soyez prudent, et écrivez-moi, dit Sir Arthur.

Le temps était froid et désagréable. Un fort vent du Nord-Est, accompagné de pluie, soufflait depuis le matin. St. Luc chaussé de grandes bottes à la *Suwarow*, portait une casquette en drap bien ouattée et recouverte d'une toile cirée, et un gros surtout d'étoffe de pilot noire boutonné haut. Il se promenait à grands pas pour se réchauffer, sur le pont du *John Bull*.

Il était huit heures du soir quand il débarqua à Sorel. Trim tenait par la bride un cheval anglais, brun, aux jambes fines, sèches et musculeuses, que son maître avait acheté à Québec.

La pluie qui était tombée par torrent depuis l'après-midi, s'était changée en une espèce de neige mouillée. St. Luc se rendit chez le père Toin.

Le village de Sorel était dans la plus grande agitation; six cents hommes des 66^e et 32^e régiments, commandés par le colonel Gore étaient arrivés de Montréal, avec une pièce de campagne et un deta-

chement de cavalerie. L'on ne savait pas si les troupes partiraient pour St. Denis durant la nuit, ou si elles attendraient le jour.

St. Luc demanda une chambre, ôta son surtout, et se jeta tout habillé sur un lit. Il avait recommandé à Trim de voir à ce que son cheval fut bien soigné ; et donna ordre qu'on le réveillât aussitôt que les troupes se mettraient en marche, à quelque heure de la nuit que ce fut. Il désirait arriver avant elles à St. Denis. Il avait prié M. Toin de lui trouver un guide au cas où il partirait durant la nuit. S'il n'eût consulté que ses aises, il eût attendu le jour ; mais il craignait qu'une fois les troupes à St. Denis, il ne lui fut plus possible d'entrer dans le village, où il y aurait certainement un combat dans lequel DesRivières et Meunier pourraient bien se faire tuer ; et il voulait absolument les voir.

Son sommeil fut agité, plusieurs fois il fut réveillé en sursaut par le bruit que faisaient des personnes qui, dans l'étage inférieur, parlaient haut, ouvraient et fermaient les portes avec violence. Une fois, il crut entendre la voix de Trim dans la cour, sur laquelle donnait la chambre où il était couché. Il écouta ; c'était bien Trim. Il se leva, regarda par la fenêtre, à travers les vitres ; mais il ne put rien distinguer, si ce n'est la lumière d'un fanal. En même temps, il entendit le bruit de plusieurs voix menaçantes. Il ouvrit la fenêtre, appela Trim qui, armé d'une fourche, défendait l'entrée de l'écurie contre trois à quatre hommes qui semblaient vouloir y pénétrer de force.

— Qu'y a-t-il ? Trim.

— Voulé prendre cheval à li.

St. Luc descendit promptement. Au bas de l'escalier il rencontra le père Toin, que l'on venait de réveiller, et qui montait avec une chandelle.

— Mossieu, dit-il, en voyant St. Luc, on veut presser votre jval.

— Comment, presser ?

— Oui, Mossieu, c'est l'colonel qui a donné l'ordre de prendre l'meilleur jval, qu'on pourrait trouver, pour un officier, qu'y a une dépêche ; y arrive d'la ville, et l'sien est morfondu. J'allais vous avertir.

— Où est cet officier ?

— Dans la bar.

La bar, salle où l'on débitait les boissons, était pleine de monde. Une personne, sans aucune marque dans son habillement qui dénotât qu'il fut militaire, séchait ses hardes auprès d'un grand poêle en fonte, dans lequel brûlait de gros quartiers d'érable. St. Luc, en l'apercevant, reconnut le lieutenant Weir, qu'il avait

rencontré à Montréal au bal de Madame de M....., et auquel il avait été présenté. Il alla droit à lui et, lui tendant la main :

— Comment vous portez-vous, lieutenant ? lui dit-il.

— Chut ! ne m'appellez pas lieutenant ; je ne voudrais pas être connu ici. Voyez toutes ces tuques bleues ?

— Vous êtes déjà connu. L'on vient de me prévenir qu'un officier, chargé de dépêches, veut prendre mon cheval. Je suppose que c'est vous qui cherchez un cheval.

— Oui, c'est moi. J'arrive de Montréal par terre, mon cheval est sur les dents, et il faut de toute nécessité que je voye le colonel au plutôt. Le colonel Gore est parti avec les troupes, il y a près de deux heures ; je n'ai pas de temps à perdre.

— Je vous prêterais volontiers mon cheval, mais il faut aussi que je parte à l'instant même.

— Où allez-vous donc ? si ce n'est point une indiscretion de vous le demander.

— Pas du tout ; je vais à St. Denis.

— Je vais dans la même direction, nous ferons route ensemble, jusqu'à ce que j'aie rejoint les troupes, elles ne doivent point être rendues bien loin, à une lieue ou une lieue et demie tout au plus ; le temps est mauvais et les chemins doivent être affreux.

— S'il n'y a que deux heures qu'elles sont parties, nous les aurons bientôt trouvées. Votre cheval a eu le temps de se reposer ; il pourra vous porter facilement.

Dix minutes après, St. Luc et le lieutenant Weir étaient en selle et galopèrent sur la route de St. Ours en suivant la rivière.

Le vent avait changé dans le cours de la nuit et soufflait du sud, de manière qu'ils l'avaient dans la figure. Une neige, mêlée de pluie, les empêchait de distinguer à dix pas devant eux.

En quittant Sorel, le terrain sablonneux avait permis à leurs montures de prendre une allure assez vive. St. Luc pensait au bonheur de retrouver sa mère ; le lieutenant était inquiet, prêtant l'oreille au moindre bruit et cherchant à pénétrer l'obscurité pour voir s'il n'apercevrait pas les traces du passage des troupes.

— Nous devons avoir fait du chemin depuis que nous sommes partis ; je crains que nous n'ayions manqué la route. Nous eussions dû rejoindre les troupes avant ce moment-ci. Connaissez-vous la route, M. de St. Luc ?

— Je la connais jusqu'à St. Ours ; nous ne l'avons pas manquée ; voilà la rivière ; j'entends le bruit des lames.

— Mais on ne voit pas de traces du passage des troupes.

— La neige les couvre. Poussons encore, nous ne devons pas tarder à les rejoindre.

Et ils se remirent au galop. Le terrain devenait de plus en plus difficile ; les chevaux avaient de la peine à continuer une course aussi rapide. Celui du lieutenant avait butté deux ou trois fois.

— Mon cheval n'en peut plus, dit le lieutenant, il faut que je le mette au pas.

— J'aperçois une lumière ; nous allons entrer. Pendant que nous prendrons des renseignements, nous laisserons souffler nos chevaux. Qu'en dites-vous ?

— Je n'ose entrer. Je crains d'être reconnu.

— Et qui voulez-vous qui vous reconnaisse ici ? vous dites que vous n'y êtes jamais passé.

— Les habitants viennent souvent à Montréal, ils m'ont probablement vu. Dans ce moment-ci, tout étranger leur est suspect.

— Et ne suis-je pas étranger aussi ?

— C'est vrai ; mais vous parlez le français, et vous n'avez pas de mission importante et pressée ; je pourrais être arrêté.

— Vous avez peut-être raison. Attendez, je vais entrer seul ; s'il n'y a pas de danger, je vous appellerai ; s'il y en a, je vous avertirai.

— Je vais rester à cheval au milieu du chemin.

St. Luc s'approcha de la maison, attacha son cheval, par la longe de son licou, à un poteau qui était près de la porte et entra.

Un homme d'un certain âge, en chemise de laine, tuque bleue sur la tête, pantalon gris d'étoffe du pays, était assis sur un petit banc de bois au-devant de la porte du poêle, et fumait dans une vieille pipe, courte et noire.

— Me permettriez-vous d'entrer un instant, pour me réchauffer, Monsieur ? dit St. Luc.

— Certainement, certainement ; répondit l'habitant en se levant et approchant une chaise. Y fait une mauvaise nuit ; chauffez-vous.

St. Luc, voyant que cet homme était seul, appela le lieutenant.

— Otez-donc vos capots, pour secouer la neige, dit l'homme à la tuque bleue en s'adressant au lieutenant et apportant une seconde chaise. J'suis bein curieux, mais y'ou allez vous donc de c'pas là ?

— Parler pas français ; répondit le lieutenant.

— Ah ! Mossieu est anglais ! very gout, very gout ; c'est vous prendre whisky ? bonne pour di estomac ! en prendrez-vous, Mossieu, dit-il, en se retournant vers St. Luc et lui présentant un verre et un flacon, qu'il avait pris sur un buffet.

— Ça ne se refuse pas, répondit celui-ci. A votre santé.

— A la vote. J'suis bein curieux ; mais y'ou allez-vous donc ?

— Monsieur va à St. Ours ; et moi, je me rends jusqu'à St. Denis. A propos y a-t-il longtemps que les troupes sont passées ?

— Les troupes ! quelles troupes ?

— Des troupes qui vont à St. Ours.

— J'n'en ai pas vu. A moins qu'elles aient passé pendant qu'j'e dormais, car j'viens dé m'lever.

— Y a-t-il un autre chemin pour aller à St. Ours ?

— Non, c'est l'bon ; vous y arrivez ; n'y a pu qu'anne p'tite demi-lieue. Mais les troupes vont-elles jusqu'à St. Denis, pou prendre Papineau et Nelson ?

— Je n'en sais rien ; je suis arrivé de Québec cette nuit même.

— Ah ! et Mossieu ?

— Je l'ai rencontré à Sorel.

— Dites donc, voulez-vous que j'fasse donner anne portion d'avoine à vos chevaux ? Ces pauvres bêtes vont avoir frette à la portę.

— Merci, nous arrêterons à St. Ours.

— Vous n'trouverez pas d'auberge d'ouvarte à c't'heure-ci. On va toujours les mettre sous la r'mise. Allons ! pti gas, continua l'homme à la tuque bleue, en secouant un grand garçon de dix-sept à dix-huit ans qui dormait dans un banc lit, leve toué !

Le jeune homme se leva lentement, en baillant et se frottant les yeux.

— As-tu entendu passer les troupes ? Ces Mossieux disent qu'elles sont gagnées St. Ours.

— J'n'ai rien z'entendu.

— Tu vas aller mettre les chevaux d'ces Mossieux sous la r'mise ; tu leu donn'ras anne pognée d'foin. T'entends ?

St. Luc avait ôté son surtout imbibé, l'avait placé sur une chaise. Le lieutenant Weir séchait ses chaussons, ayant ôté ses bottes, remplies d'eau. Tout-à-coup ils entendirent le galop de chevaux dans le chemin. Weir courut à la porte et regarda à travers les vitres ; mais il ne put rien voir.

— Pourvu que ce ne soit pas nos chevaux qui se soient échappés, dit-il en anglais.

— Quels sont ces chevaux ? demanda St. Luc au garçon qui entra.

— C'est trois hommes à jval, qui vont comme si l'diable les emportait.

St. Luc, ayant interprété à Weir ce que le garçon venait de dire, celui-ci regarda à sa montre :

— Il est deux heures moins un quart, partons. Je crains que ce

ne soit quelques cavaliers que l'on envoie pour m'arrêter au village de St. Ours. Il faut ou rejoindre les troupes, ou du moins passer le village avant que l'alarme ne soit donnée. Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

— Je ne comprends pas trop, non plus. Si vous voulez partir, je suis prêt.

— Vous feriez bien mieux d'attendre l'jour, reprit l'habitant.

— Merci, mon brave homme, dit St. Luc ; ce Monsieur veut partir de suite ; et j'aime autant continuer. Nos chevaux sont un peu reposés. Je vous remercie de votre obligeance. Combien vous devons-nous ?

— Comment ?

— Combien vous devons-nous, pour nos chevaux et ce que nous avons pris ?

— Mais rien ! Et si vous voulez rester, vous êtes les bien v'nus.

— Merci bien des fois. Adieu.

— Que le bon Dieu vous conduise. Vas avec l'fanal, les éclairer, p'ti gas.

Quand ils furent sortis, Weir dit à St. Luc d'interroger le garçon pour tâcher de savoir quelles étaient les personnes qui venaient de passer. St. Luc ne put rien obtenir, sinon qu'elles étaient au nombre de trois et qu'elles allaient très-vite.

Ils sautèrent en selle et prirent le galop. Ils n'eurent pas fait une couple d'arpents qu'ils entendirent à leur gauche, de l'autre côté de la clôture, le bêlement d'un mouton. Weir réna subitement son cheval.

— Qu'est-ce que cela ? dit-il.

— C'est un mouton ! dit St. Luc, venez donc.

En ce moment ils entendirent distinctement le galop de chevaux, à cinq à six arpents en avant ; le vent leur apportait le bruit de leurs pieds dans la boue.

— Tenons-nous à cette distance d'eux, dit Weir ; quand ils entreront dans le village, nous passerons aussi vite que possible, si les troupes n'y sont pas.

Ils prêtèrent l'oreille attentivement ; mais bientôt ils n'entendirent plus le galop des chevaux.

— Ils se sont mis au pas, dit Weir ; mettons-nous au pas aussi.

— Poursuivons, poursuivons, dit St. Luc ; ils ne sont que trois, je ne crois pas qu'ils cherchent à nous arrêter. Je ne vois aucun signe de révolte, dans cette partie de la paroisse du moins ; tout dort.

Ils continuèrent au trot pendant quelques minutes, et arrivèrent

en face d'une grande maison, à leur droite ; quelqu'un cognait à une porte et des chiens aboyaient.

— Je crois qu'ils sont arrêtés ici, dit Weir ; il me semble entendre parler. Écoutez.....

— Oui, j'entends. C'est ici le Manoir.

— Le Manoir Seigneurial de M. de St. Ours ?

— Oui.

— Alors, nous n'avons plus que quelques arpents d'ici à l'église. Si les troupes sont arrivées, elles doivent être là. Mais voyez-donc, il y a une illumination dans le village. Galopons !

Le village était en effet éclairé. A chaque maison il y avait des chandelles dans les fenêtres ; mais le village était tranquille ; toutes les portes des maisons étaient fermées ; on n'entendait pas d'autre bruit que le sifflement du vent et le hurlement de quelques chiens ; on ne voyait personne dans les rues. Ils passèrent devant l'église ; ils traversèrent le village, rien.

Ils firent encore environ deux lieues, quand tout-à-coup le cheval de St. Luc se cabra, fit un saut, et celui de Weir tomba ; au même instant ils entendirent un bêlement, comme si le bruit qu'avait fait le cheval eût effrayé quelques moutons.

— Vous êtes-vous fait mal ? demanda St. Luc qui était descendu de cheval pour aider à son compagnon à se relever.

— Non, mais je crains que mon cheval ne soit blessé. Voyez-donc, c'est un petit pont qui traversait le chemin et dont on a enlevé les planches.

— Votre cheval n'a pas de mal ; remontez et continuons.

— Ce pont m'inquiète.

— Comment ça ?

— Il a été défait par malice ; on nous guette ; je crains une embûche. Les troupes ne sont pas passées par ce chemin ; il doit y en avoir un autre.

— Je le crois aussi. Qu'allez-vous faire ?

— Et vous ?

— Moi, je continue. Je n'ai rien à faire avec les troupes ; vous, c'est différent.

— J'ai envie de retourner. Mais, pourtant à quoi bon ? Je ne pourrais les retrouver. Mes ordres sont de donner mes dépêches et d'aller jusqu'à St. Denis, où elles doivent se rendre ; et elles s'y rendront, si ce n'est par ce chemin ce sera par un autre : ainsi, tout bien considéré, je continue. Seulement, comme nous ne devons pas être loin du village, et qu'il n'est guère plus de trois heures et demie, je vais continuer au pas. Quant à vous, M. de St. Luc, il est

inutile que vous m'attendiez ; votre cheval ne paraît pas trop fatigué, vous pouvez prendre les devants. Si vous rejoignez le régiment, veuillez prier le colonel d'envoyer quelqu'un au-devant de moi.

— Je ne désire pas vous laisser. Si vous retourniez, je continuerais vers St. Denis, parce qu'il faut que je m'y rende ; mais puisque nous faisons route du même côté, j'aime autant aller le pas avec vous.

— Que ce ne soit pas pour moi ; car, à vous dire le vrai, je n'aimerais pas trop à approcher du village. Si vous preniez les devants, je pourrais à peu près calculer le temps qu'il vous faudrait pour y arriver ; et si je ne voyais personne venir au-devant de moi, ça serait un signe que le régiment ne s'y est pas rendu. Dans ce cas, au lieu d'avancer je retournerais sur mes pas ; ce qui vaudrait bien mieux que d'aller me jeter dans la gueule du loup.

— Si vous le préférez, je prendrai les devants.

— Je le préfère.

St. Luc partit au galop. Au même instant, on entendit encore le bêlement d'un mouton qui, cette fois fut répétée de distance en distance, à mesure que St. Luc avançait.

Quand il arriva dans le village de St. Denis, il remarqua une grande agitation ; dans presque toutes les maisons il y avait des lumières, et du monde debout. Il y avait plusieurs personnes dans les rues qui se parlaient un instant et disparaissaient pour aller un peu plus loin. Il demanda à un homme qui portait un fanal, s'il pourrait trouver un logement et une bonne écurie pour son cheval.

— A l'autre bout du village, lui répondit-on.

Après assez de difficultés, il trouva enfin ce qu'il cherchait.

Il apprit bientôt que l'on savait que les troupes étaient en marche sur le village, et qu'on se préparait à leur résister. Il s'aperçut aussi que plusieurs personnes le regardaient d'un œil soupçonneux et même malveillant, surtout quand il eut dit qu'il venait de Sorel, et qu'il avait marché toute la nuit. Il s'était fait donner une chambre afin d'éviter les questions que chacun venait lui faire sur la marche des troupes, leurs desseins, leur nombre.

Il y avait à peine dix minutes qu'il était dans sa chambre, lorsqu'il entendit frapper doucement à sa porte. Il ouvrit à une jeune fille qui lui dit bien bas :

— Monsieur, on parle de vous arrêter comme espion ; sauvez-vous.

— Merci, ma belle, dit St. Luc ; dites-moi donc qui est-ce qui commande dans le village ?

— C'est le docteur Nelson.

— C'est bon, ne t'occupes pas, je vais aller le voir ; y a-t-il ici quelqu'un pour me conduire ?

— Oui, mon frère ira avec vous.

— Dis-lui de se tenir prêt, je vais descendre.

Quand on apprit que le Monsieur voulait voir le docteur Nelson, ceux qui désiraient l'arrêter dirent qu'ils ne seraient satisfaits que quand ils l'auraient vu entrer chez le docteur ; mais qu'ils l'y suivraient.

St. Luc parut bientôt, et demanda si quelqu'un voulait bien lui montrer la maison du docteur Nelson.

— Nous allons aller avec vous, répondirent plusieurs personnes

Rendu chez le docteur, il fut introduit dans une salle où deux à trois habitants, en capots d'étoffe et en tuques bleues, attendaient. Bientôt le docteur Nelson entra. C'était un homme d'une haute taille, d'une figure sévère, mais franche et loyale, où se peignait la hardiesse et la décision.

— Bonjour, M. de St. Luc, dit-il en lui présentant la main.

St. Luc fut surpris de voir qu'il était connu du docteur, qu'il n'avait jamais vu. Comment savait-il son nom ?

— Vous avez eu une mauvaise nuit, continua le docteur, et de vilains chemins de Sorel ici. Quelles nouvelles apportez-vous de Québec ? Je crois que vous êtes monté hier, dans le *John Bull* ? Savait-on à Québec que les troupes marcheraient sur St. Denis cette nuit ?

— Je crois que l'on s'y attendait, répondit St. Luc, qui regardait le docteur fort étonné.

— Ah !... Et l'on espère nous réduire sans difficulté, sans doute ?

— Je ne sais, mais l'on dit à Québec que tout le district de Montréal est en insurrection.

— Pas tout-à-fait ; mais si on use de violence nous résisterons ; et je crois que c'est là l'intention des autorités militaires, à moins que les dépêches qu'apporte le lieutenant Weir ne comportent des instructions différentes.

St. Luc était de plus en plus surpris.

— Pourtant, c'est peut-être heureux qu'il n'ait pu rejoindre les troupes ; qui, au lieu de prendre la route la plus courte, celle que vous avez prise vous avec le lieutenant Weir, sont passées par le *Pot-au-beurre* ; vous étiez en mauvaise compagnie pour venir au milieu des rebelles.

— Mais, docteur, vraiment vous m'étonnez, comment savez-vous tout cela ?

— J'en sais bien d'autres ! Je sais aussi que vous avez un permis de passer, de la part de Son Excellence, signé de sa main et contre-signé par son secrétaire privé.

— Ceci me surpasse. Je pensais que personne autre que moi ne savait cela. C'est vrai, j'ai un sauf-conduit que j'ai demandé au Gouverneur avant de partir, en cas d'accident, parceque je voulais venir dans ces endroits, pour affaires privées ; et je craignais d'être inquiété par les autorités, si elles apprenaient mes excursions dans une partie du pays révolté.

— Vous avez bien fait ; je sais les raisons qui vous amènent dans nos endroits. Mais vous ferez bien d'avoir soin de vos papiers.

— Ils sont dans mon portefeuille, dans ma poche d'habit... Ah ! s'écria St. Luc, en mettant la main à la poche de son habit, j'ai perdu mon portefeuille. C'est curieux, je ne me suis pas deshhabillé depuis que je suis parti de Québec, hier matin.

— N'avez-vous pas logé, chez un nommé Toin, à Sorel ?

— Oui.

— Vous en êtes parti vers minuit, avec le lieutenant Weir.

— Oui.

— N'êtes-vous pas arrêté chez un habitant à une demi-lieue avant d'arriver au village de St. Ours ; et, au moment où vous en partiez, n'avez-vous pas entendu le galop de trois chevaux qui gagnaient du côté de St. Ours.

— C'est vrai.

— Savez-vous qui étaient ces trois personnes ?

— Non.

— Eh bien ! c'étaient M. Juchereau Duchesnay, Député-Sherif chargé d'un warrant contre moi pour haute trahison, et de onze autres warrants pour arrêter Messieurs L. J. Papineau, O. Perreault, G. E. Cartier, E. E. Rodier, Dr. Kimber, T. S. Brown, R. DesRivières, aussi pour haute trahison. L'un de ceux qui accompagnaient le Député-Sherif était P. E. Leclerc, magistrat de Montréal ; et l'autre était un M. Ragg. Ils se sont arrêtés à la maison de M. de St. Ours, où vous les avez passés.

— C'est comme vous dites.

— N'avez-vous pas continué votre route ensemble, le lieutenant Weir et vous, environ une couple de lieues ; le cheval du lieutenant ne s'est-il pas abattu près d'un petit pont, dont quelques planches avaient été enlevées, et n'avez-vous pas alors poursuivi votre route seul jusqu'ici, sans être inquiété ?

— Oui, je n'ai vu personne si ce n'est dans le village. Tout me semblait plongé dans le plus profond sommeil ; et j'étais surpris de

cet état de sécurité, quand les troupes étaient en chemin ; à moins qu'on n'en fut parfaitement ignorant.

— Vous voyez que nous n'ignorions pas ce qui se passait d'ici à Sorel. Les troupes sont parties vers dix heures hier soir ; elles sont au nombre d'à peu près huit cents hommes, avec de l'artillerie et de la cavalerie ; elles ne sont plus qu'à deux lieues d'ici. Puis, se tournant vers un des habitants qui était dans la salle au moment où St. Luc y était entré ; n'est-ce pas, Siméon, dit-il, en s'adressant à l'un d'eux, que c'était près du pont de l'Amiotte que les troupes étaient ?

— Oui, mon général, répondit l'habitant sans quitter sa place.

— Vous voyez bien, M. de St. Luc, que nous sommes au fait de tout ce qui se passe.

— Vous êtes admirablement bien informés. Mais veuillez bien me dire comment vous connaissez mon nom, et comment vous savez que j'avais un sauf-conduit de la main du gouverneur.

— Oh ! c'est bien simple. D'abord M. R. DesRivières, que je viens d'envoyer chercher, m'a dit qu'il vous attendait ; puis la lettre qu'il vous a écrite ainsi que le sauf-conduit du gouverneur étaient dans votre portefeuille que l'on m'a apporté et que voici, dit-il, en le lui présentant. Vous me pardonnerez d'en avoir usé ainsi ; sans cela, ignorant qui vous étiez, je n'aurais pu donner les ordres de vous laisser passer ; et vous eussiez été exposé à des désagréments, comme l'officier qui vous accompagnait et que l'on amène prisonnier à cet instant.

— Le lieutenant Weir est prisonnier ?

— Il a voulu faire des menaces, ils ont dû l'arrêter ; s'il n'en eut pas fait et s'il eut livré ses papiers, on ne lui eut rien fait. Mais, M. de St. Luc, examinez votre portefeuille pour voir s'il n'y manque rien ; j'ai compté mille piastres en billets de la banque de Montréal et cinq pièces d'or.

St. Luc regarda pour voir s'il ne manquait aucun papier, puis remit le portefeuille dans sa poche.

— Vous ne comptez pas l'argent ?

— Vous l'avez compté ;—ça suffit.

— Mais en quel endroit avais-je donc pu perdre ce portefeuille ?

— Vous l'avez laissé tomber chez cet habitant, où vous vous êtes arrêté cette nuit ; n'avez-vous pas remarqué le signe qu'échangèrent le père et le fils au moment où celui-ci sortit.

— Docteur, je vous suis très-reconnaissant. J'ai un service à vous demander : je suis venu pour vous prier de me donner un permis, qui puisse me mettre à l'abri de dangers d'arrestation ou de vio-

lences ; car à l'auberge, où je suis descendu, il était question de m'arrêter.

— Bien volontiers, vous n'avez rien à craindre. Le docteur prit un morceau de papier et écrivit :

“ Laissez passer le porteur, M. de St. Luc ; aidez-le au besoin.”

“ N.”

Il prit ensuite un bouton de cuivre, dont la partie intérieure était creuse, y fit couler un peu de cire rouge et y appliqua le cachet d'un anneau qu'il portait au doigt.

— Tenez, dit-il en présentant le papier et le bouton à St. Luc, quand le papier ne suffira pas, vous montrerez le bouton.

G. B.

(A continuer.)

CONTRAINTE PAR CORPS.

La femme adjudicataire n'est pas contraignable par corps pour le paiement de la différence de son prix d'adjudication et celui de sa folle enchère.

Telle est la proposition légale que nous voulons établir non par des précédents du pays, car la question y est toute nouvelle ; mais par les principes du droit, les dispositions de nos statuts et celles de nos lois françaises.

Il est impossible de ne pas s'affliger en voyant qu'au milieu d'un siècle que l'on dit être un siècle de progrès, dans une colonie anglaise où la liberté individuelle a toujours mérité tant de faveur, dans un pays dont le droit commun montre une si grande sollicitude pour la femme, ce digne objet de l'attention et de la protection des lois, et surtout des lois françaises que nous suivons, il est impossible, disons-nous, de ne pas s'affliger en voyant les efforts que des avocats ont faits pour arracher une épouse au foyer domestique, enlever une mère à une jeune famille, en un mot, pour soumettre aux horreurs de la prison une femme coupable, non pas d'un crime, mais d'obéissance sans bornes et aveugle aux ordres de son mari. Ces efforts sont trop extraordinaires pour que la loi vienne à leur secours. Non ! et quand bien même nous n'aurions pour la défense de notre thèse, que le sentiment passé dans nos mœurs comme dans celles de toutes les contrées du globe, qui nous dit que la femme est un être sacré, nous sommes certain qu'aucun tribunal ne voudrait sanctionner le procédé rigoureux que nous

repoussons et qui, même dans les temps du paganisme ou de la barbarie, aurait été réprouvé comme inhumain et essentiellement injurieux au sexe de la femme aussi bien qu'à ses droits.

Un simple coup d'œil sur l'histoire de la contrainte par corps et sur les lois qui nous régissent en cette matière, suffira pour démontrer qu'un des principaux privilèges de la femme sous puissance de mari a toujours été et est encore, d'être exempte de l'emprisonnement pour causes civiles généralement quelconques, si ce n'est peut-être pour mépris de cour et rébellion à justice. ¹

En consultant les lois romaines de cette époque même, où la femme était considérée comme absolument incapable de s'obliger et sous le contrôle illimité de son mari, son maître et non son protecteur, on verra que cette incapacité de la femme la mettait à l'abri de l'exercice de la contrainte par corps, qui ne peut naître que d'une obligation. ² Lorsqu'ensuite, grâce aux nouvelles idées civilisatrices introduites par le christianisme, la condition de la femme fut élevée à sa véritable hauteur; lorsqu'elle fut proclamée sous Constantin, Justinien et tous les empereurs chrétiens, la compagne d'un mari, et non la servante d'un maître, et qu'on lui reconnut l'intelligence suffisante pour l'administration de ses affaires, les jurisconsultes et les constitutions des Princes cherchèrent un autre prétexte pour conserver l'ancienne règle qui prohibait la contrainte par corps contre les femmes mariées, et, comme l'observent les historiens, ce fut de leur part une idée heureuse que de trouver ce prétexte dans leur pudeur et leur modestie. ³ " Par la disposition du droit de Justinien, dit Troplong, ⁴ " les femmes ou mariées, ou veuves, ou filles, ne pouvaient être " emprisonnées pour dettes civiles. Ce privilège était fondé sur " des raisons de décence publique : *Ut non per hujusmodi occasiones,* " dit l'empereur, *inventiantur circa castitatem injuriarum.*" Justinien poussa si loin son zèle à servir la cause de la femme, qu'il oublia que le crime n'a pas de sexe, et défendit l'emprisonnement des femmes, non-seulement en matières civiles, mais encore, et dans

¹ Voir la dernière partie de la Sect. 24^e du Chap. 87 des Statuts Refondus du Bas-Canada, déclarant :

" Rien dans le présent acte n'empêchera qu'il émane de bref d'exécution contre la personne, pour mépris d'ordres ou procédures (process) de Cour ou contrainte par corps ou autre procédure de même nature contre un Défendeur ou des Défendeurs, pour rébellion à justice, ou pour avoir, en empêchant ou entravant la saisie de propriété, en satisfaction d'icelui, frauduleusement éludé un jugement ou ordre de la Cour."—Voir aussi Chap. 83 des S. R. B.-C., Sect. 143.

² Marsonnière, Histoire de la contrainte par corps, pages 89 et 90.

³ Marsonnière, *ibid*, page 91.

⁴ *Contrainte par corps*, page 234.

la plus grande partie des cas, en matières criminelles, et cela, dit-il, à cause du respect que l'on doit avoir pour la femme et qui commande qu'on lui pardonne tout : "*propter muliebrem pudicitiam et reverentiam cui parcitur.*"¹

Ce sentiment de pudeur chrétienne, qui veut qu'on épargne la femme par la crainte des indiscretions du créancier ou des exécuteurs de la contrainte, se trouve aussi dans les anciens monuments de notre droit français. Au moyen-âge les liens du mariage furent seuls privilégiés, et, s'il était permis à la justice de mettre la main sur les filles et les veuves, on n'a jamais cessé de respecter la femme mariée et de la soustraire à l'exécution de la contrainte par corps, pour quelque cause civile que ce fut.² Et lorsqu'à côté des pays de droit écrit, où on suivait à cet égard les dispositions romaines, le droit coutumier se fut développé et fut devenu un corps de lois écrites, on y trouve encore des dispositions toutes favorables à la femme mariée. Plusieurs coutumes, et notamment celle de Bretagne, contiennent à cet égard des règles toutes empreintes du caractère de bienveillance et de haute justice que porte la Nouvelle de Justinien ; avec cette différence qu'elles avaient pour objet l'intérêt du mariage plutôt que celui du sexe. Comme l'observe *Coquille*,³ "la femme mariée doit service personnel à son mari ; pourquoy "semblerait qu'au préjudice de ce devoir qui est inhérent et de "l'essence du mariage, elle ne pense s'obliger par prison."

Même dans les coutumes qui ne s'expliquent pas à ce sujet, la contrainte par corps contre la femme mariée n'y était pas moins prohibée. Louet,⁴ enseigne en effet que la disposition du droit romain, suivie dans les pays de droit écrit, a été étendue à toute la France. C'est ce qui ressort aussi d'un arrêt de 1397, rapporté par J. Galli, déclarant, *quod corpora mulierum non possint detineri pro debito civili.*⁵ L'auteur du *Grand Coutumier de Charles VI* dit encore : "Par usage de Cour leie, femme soit mariée ou autre ne doit tenir "prison pour quelconque cas civil quelqu'il soit, (Livre II. ch. 17.) ; "car fresle chose est de femme et pour ce ne veut la loi qu'elle soit "tourmentée de prison pour cause civile."⁶

Vient ensuite l'ordonnance de Moulins de 1566, art. 48. Elle n'exceptait pas les femmes et les filles de la contrainte par corps,

1 Marsonnière, *ibid*, pages 91 et 92.

2 Marsonnière, *ibid*, page 222.

3 *Quest. et réponses*, c. 194.

4 *Lettre F. XI*, page 718, à la note B.

5 Guy Pape, q. 256.

6 Voir *Troplong, contr. par corps*, page 235, N° 297, et *Marsonnière, ibid.*, p. 224.

pas même les femmes mariées ; à l'égard des premières comme des dernières, elle garda le silence le plus complet, et ainsi la jurisprudence qui avait pénétré jusque dans les ténèbres du moyen-âge, parut être moins civilisée aux XV^e et XVI^e siècles. Pour quelque temps, ce silence fut considéré par un certain nombre de juriconsultes, comme une abrogation tacite de la règle qui jusque là avait protégé la femme mariée contre l'emprisonnement pour cause civile. La jurisprudence s'en inquiéta, et quelques arrêts rapportés par Brodeau et Louet, lettre F, N^o 4, refusèrent même le bénéfice des lois romaines non seulement aux filles et aux veuves, mais encore aux femmes engagées dans les liens de la communauté conjugale. Cependant une autre opinion, et celle-ci rallia autour d'elle la majorité des commentateurs et des arrêts, ne tarda pas à devenir la loi sous l'empire de l'ordonnance de Moulins. Elle proclamait l'ancienne règle du droit romain et l'inviolabilité absolue de la femme mariée. Elle raisonnait ainsi : " Les rigueurs de l'ordonnance de 1566 sont générales ; mais elles ne le sont que pour les personnes capables de s'engager. Celles qui ne peuvent valablement contracter sans le concours d'une volonté étrangère, sont à l'abri de l'exécution par corps. Les mineurs, les interdits sont de ce nombre. La femme mariée doit en être aussi, car son incapacité est la même ; on ne doit donc pas l'arracher violemment et sous l'autorité d'un texte, au bénéfice d'un droit d'exception inhérent à cette incapacité." ¹ On exemptait donc de la rigueur de l'ordonnance les femmes mariées, d'autant, pour nous servir du langage d'un contemporain, qu'étant *in potestate viri*, elles ne pouvaient s'obliger à autre qu'au mari, qui *solus corporis potestatem habebat*, et qui n'en pouvait être privé *propter sacramentum matrimonii*. ² Cette doctrine partagée par Charondas, Chenu, Ferrière, Brodeau et divers autres commentateurs, a été confirmée par plusieurs arrêts qui ont fixé la jurisprudence à cet égard, et entr'autres, par un arrêt prononcé en robes rouges, le 22 Déc. 1579, cité par Louet, *loc. cit.* ; par un autre arrêt du 21 Janvier 1597, rapporté par Chenu, en sa centurie I^{re}, quest. 57 ; un autre arrêt du 10 Juillet 1614, rapporté par Bouvost, tit. 2, sous le mot *mari*, quest. 2 ; un autre arrêt prononcé en robes rouges, en date du 23 Déc. 1579, rapporté par Levest, Recueil d'arrêts, page 793 ; un autre arrêt du 29 Octobre 1640, Brodeau, Recueil d'arrêts, page 293 ; un arrêt du 14 Mai 1671, rapporté par le même arrêtiste, p. 291 (voir *id.* page

¹ Marsonnière, *loc. cit.* pages 226 et 227.

² Louet, lettre F. XI, page 718.

38, N. R.) et enfin par un autre arrêt du 20 Mai 1669, rapporté dans le recueil des arrêts donnés en interprétation des nouvelles Ordonnances, page 184, et cité par Bornier, Conférence des Ordonnances, vol. 1, page 329, ce dernier décidant spécialement que la femme mariée n'est pas contraignable par corps, même pour condamnation de folle enchère.

L'ordonnance de Janvier 1629, est venue achever ce que la jurisprudence avait commencé, en déchargeant de la contrainte par corps les femmes mariées ou non mariées. ¹

Mais c'est surtout par l'ordonnance de 1667 que ce privilège de la femme mariée ou non mariée fut reconnu d'une manière positive et indubitable. Cette ordonnance la rétablit en tous les droits que lui donnait la loi Romaine. L'art. 8 du titre 34 est conçu dans les termes suivantes : " Ne pourront les femmes et filles s'obliger, ni être contraintes par corps, si elles ne sont *marchandes publiques*, ou pour cause de *stellionat procédant de leur fait*."

Deux restrictions seulement sont donc apportées, en matière civile comme en matière commerciale, à la loi qui décharge les personnes du sexe de la contrainte par corps ; 1^o leur qualité de *marchandes publiques* ; 2^o le *stellionat* provenant de leur fait. ² L'ordonnance n'ayant pas excepté le cas de la condamnation pour la folle enchère, il faut en conclure qu'elle défend la contrainte par corps contre la femme folle adjudicataire. C'est aussi ce qu'enseignent tous les auteurs et il suffira pour le démontrer de citer Héricourt. ⁴ " On permet aux filles et aux femmes d'enchérir quoi qu'elles ne puissent être contraintes par corps, suivant l'article 8 du titre 34 de l'ordonnance de 1667, mais quand elles ne paient point le prix de l'adjudication, et qu'elles ont du bien d'ailleurs,

¹ L'art. 156 est ainsi conçu : " Ordonnons que dorénavant en vertu de l'Édit de quatre mois (l'Édit de Moulins) ni autre contrainte par corps, nulle femme mariée et non mariée, ni aucun homme âgé de septante ans, ne pourront être constitués, ni retenus en prison, pour le paiement d'aucunes dettes civiles." Marsonnière, cont. par corps, p. 228 ; Isambert et Decrusy, vol. 16, page 269.

² *Quæro* si sous le statut de 1849 la femme même *marchande publique* peut être emprisonnée pour dettes, par exemple, en vertu d'un *capias ad respondendum*. La section 24^e plus bas citée étant silencieuse à l'égard de cette dernière et la section 7^e n'admettant aucune restriction, il semblerait que la disposition de l'ordonnance de 1667, à l'égard de la femme *marchande publique*, est abrogée et qu'elle ne peut être contrainte par corps à raison de cette qualité.

³ Dans notre droit, le *stellionat* qui est la vente ou l'hypothèque frauduleuse d'immeubles, n'est pas punie civilement, mais criminellement. Il a été placé au nombre des *délits* par la 4^e Vict. c. 30 et la 16^e Vict. c. 206, voir S. R. B. C. c. 37, sect. 113 et 114. En conséquence la femme coupable de *stellionat* est sujette aux peines qui y sont prononcées.

⁴ *Traité des immeubles*, page 187.

“ on vend leur bien pour achever la valeur de leur enchère, si le fonds décrété est vendu au dessous du prix pour lequel elles se l'étaient fait adjuger.”¹

Telles sont les lois françaises qui ont régi les pays de droit coutumier et dont les dispositions ont passé dans le texte du Code civil : art. 2065—L. de 1832, art. 18 ; et telles sont aussi les lois qui nous ont régi et qui ont passé dans la législation de nos statuts, en 1849. La 12^e Victoria ch. 42, sec. 1^{re} déclare en effet que dans aucun cas, les femmes ne pourront être contraintes par corps pour dettes civiles. Ce privilège est ainsi formulé à la section 7^e du ch. 87 des S. R. B. C., déclarant que “ nul prêtre ou ministre d'une dénomination religieuse quelconque, nulle personne âgée de soixante et dix ans ou plus, et nulle personne du sexe, ne sera arrêté et admis à caution à raison d'aucune dette, ni à raison d'aucune autre cause d'action civile ou poursuite quelconque.” Le même acte 12 Vict., ch. 42, Sec. 15, qui se trouve être la 24^e des S. R. B. C., ch. 87, a apporté certaines restrictions à la prohibition générale portée par la section ci-dessus citée. Cette section 24^e, en autant qu'elle se rapporte à la présente espèce, se lit comme suit : “ Rien dans le présent acte n'aura l'effet d'exempter de l'arrestation ou de l'emprisonnement aucune personne..... qui doit le prix d'achat d'aucune terre ou tènement, biens, ou effets, vendus et adjugés par autorité de justice, par licitation, par le shérif, par décret ou autrement..... pour lesquelles la contrainte par corps peut être décernée par la loi.” Comme on le voit, cette dernière disposition n'est pas introductive d'un droit nouveau ; mais seulement déclarative des anciennes règles. Par là, le législateur veut que les personnes même exemptes de contrainte par corps y demeurent néanmoins sujettes pour les cas *pour lesquels la contrainte par corps peut être décernée par la loi*. Nous avons démontré plus haut que non seulement la loi ne prononçait pas la contrainte par corps contre une femme folle adjudicataire, mais encore qu'elle la prohibait d'une manière absolue.

Mais, dit on, la section 25^e du ch. 85 des S. R. B. C. ou section 29^e de la 16^e Vict. ch. 194, et par conséquent postérieure aux lois plus haut citées, déclare que la “ contrainte par corps peut être exercée contre tel enchérisseur pour la restitution de la différence entre le montant de son enchère et celui de la revente sur folle enchère”. Ici, continuent les défenseurs de la doctrine défavorable à la femme, le législateur n'a fait exception de per-

¹ Voir aussi *Bornier, Conférence des Ordonnances*, vol. 1, page 329 ; *l'Esprit des Ordonnances par Sallé*, p. 544 ; *Brodeau, Rec. d'arrêts, N. R.*, p. 393-299.

sonne ; il est venu au secours de la loi de 1849 en décrétant la contrainte par corps contre tout fol enchérisseur.

Après avoir parcouru l'histoire des lois sur la contrainte par corps, s'être pénétré de leur nature et de leur esprit, la réponse à cette objection n'est pas difficile. On la trouve dans les opinions de jurisconsultes sur les lois françaises antérieures, aussi bien que dans la jurisprudence des arrêts que nous avons cités.

Il ne faut pas croire d'abord, que le 16^e Vict. ch. 194, ait introduit un droit nouveau. Héricourt¹ atteste en effet que l'usage de la contrainte par corps contre un fol enchérisseur était, pour ainsi dire, immémorial dans l'ancien droit français, et cet usage a été reconnu et confirmé par plusieurs lois des princes, et entr'autres par l'ordonnance de Henri II du 23 Novembre 1551, art. 8, telle qu'enregistrée au Parlement de Paris ; par l'arrêt du règlement du même Parlement du 23 Novembre 1598, art. 12 et enfin par l'Edit du 28 Février 1689, art. 12.² Pas plus que notre statut provincial, ces lois n'ont fait exception en faveur de la femme, ni en faveur de qui que ce soit ; elles décrètent l'emprisonnement contre tout fol enchérisseur, sans aucune restriction. Il est remarquable, qu'il n'est venu à l'idée de personne de prétendre, que ces dispositions, générales et postérieures à l'ordonnance de 1667 et aux autres lois que nous avons mentionnées plus haut, excluaient et rejetaient le privilège de l'exemption de la contrainte par corps qu'elles accordent à la femme. Comme l'observe Troplong,³ ce privilège est général dans les matières civiles. Il domine les lois postérieures qui, en prononçant la contrainte par corps, n'ont pas nommément excepté les femmes, et il y a toujours une exception de droit, une exception virtuelle et facile qui ne peut être enlevée que par un texte formel.

Nous dirons encore avec les jurisconsultes romains, que la vertu et la dignité du beau sexe s'opposent à ce qu'il soit contraint par corps ; et avec certains commentateurs du droit coutumier, que les liens du mariage sont également un obstacle puissant à l'exercice de cette voie extraordinaire d'exécution ; que tout, en un mot, chez la femme, et particulièrement son état de dépendance et de soumission à la volonté de son mari, qui la rend incapable de contracter sans le concours de cette volonté, nécessitent et motivent le privilège que nous réclamons ; et enfin, pour compléter notre argumentation, nous invoquerons le témoignage de tous ces com-

1 Page 196.

2 De Héricourt, *Recueil d'Ordonnances*, pages 7, 11 et 425.

3 *Contrainte par corps*, page 237.

mentateurs et de tous ces arrêts qui ont interprété dans notre sens des lois non pas étrangères, mais des ordonnances encore en pleine force dans ce pays, et dont nos statuts ne sont que la confirmation.

Qu'il nous soit permis de faire une dernière réflexion que le droit criminel et le droit public de notre pays amènent tout naturellement ici. Il est admis que les habitants des colonies anglaises jouissent de toutes les franchises des sujets du Royaume-Uni, et surtout des privilèges accordés à la liberté personnelle.

Il est encore admis qu'en matière civile les femmes ne peuvent, dans le Royaume-Uni, être emprisonnées pour cause civile. N'est-il pas juste de dire que cette disposition du droit public anglais, en supposant même que les lois spéciales qui sont suivies parmi nous seraient silencieuses à cet égard, empêche qu'une femme puisse être emprisonnée pour insuffisance de folle enchère? N'est-il pas évident qu'une immunité comme celle dont nous venons de parler, accordée par le droit public, est toujours sous-entendue dans les dispositions particulières, et qu'elle ne peut être enlevée que par un texte formel. Or, tous l'admettent, non-seulement on ne trouve rien dans notre jurisprudence, ou dans notre législation qui enlève à la femme la faveur de cette disposition du droit public anglais, mais de plus, on y rencontre les clauses dont nous avons parlé plus haut, qui toutes la confirment d'une manière expresse.

Et si nous jetons un coup d'œil sur les lois qui régissent la femme sous puissance de mari en matière criminelle; si nous considérons que la femme qui commet même certains crimes sous la pression immédiate de son mari, ou en sa présence seulement, ne peut subir les peines et les châtiments prononcés contre les auteurs de ces crimes,¹ comment le droit civil pourrait-il avec raison et sans anomalie, décerner la contrainte par corps, en punition d'un acte ordinaire, comme celui de l'adjudication par shérif, et que la femme n'a pu accomplir que sous l'influence directe de son mari?

Ainsi donc, en résumé, tant d'après les principes du droit que par la jurisprudence des arrêts, les dispositions de nos lois françaises et provinciales, et la constitution politique même de cette colonie, une femme mariée est nécessairement exempte de l'emprisonnement pour cause de folle enchère, et il est impossible qu'elle ne jouisse pas d'un privilège consacré par la civilisation de tant de siècles et reconnu d'ailleurs par tous les codes de lois qui régissent le monde actuel.

D. GIROUARD.

¹ Bishop on criminal law, § 276 et suivants.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

NOUVEAUX CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Il y a deux choses à observer dans la Confédération des colonies anglo-américaines, le fait en lui-même qui s'exerce en dehors de l'action humaine, et les circonstances dans lesquelles il s'opère, c'est-à-dire le fait extérieur de la constitution.

Différente en cela de l'acte d'Union des Canadas de 1840 qui fut une œuvre bâtarde, une alliance monstrueuse et forcée, accomplie par les passions mauvaises, la Confédération des Provinces est un événement logique, nécessaire, où l'homme n'agit qu'en sous-ordre et où par conséquent les secrètes dispositions du plan lui échappent. Le premier eut pu et n'eut pas dû exister, le second devait se produire un jour ou l'autre dans le cours naturel des choses, et sans qu'il eut été possible à quiconque de l'éviter autrement que par une révolution.

Dire que l'époque de la Confédération a été hâtée par nos hommes

publics, ce n'est donc pas leur faire un reproche ; au contraire, si, dans leur esprit, les circonstances leur ont paru plus favorables qu'en aucun temps, ce ne sera pas une de leurs moindres gloires d'avoir laissé les évènements s'accomplir et arriver cette crise solennelle et décisive des destinées de quatre millions d'hommes.

Le mérite ou le démérite de la Confédération ne leur appartient donc que secondairement, et en ce sens qu'ils ont eu à en restreindre ou à en exagérer la signification, absolument comme s'ils eussent eu à statuer sur un fait ordinaire. Mais cette part qui leur a été laissée n'en est ni moins importante, ni moins belle, car en ces jours où tous les droits se trouvaient remis en question ils durent veiller à ce qu'aucun ne fût lésé ou oublié injustement. Révolutionnaires pacifiques, ils eurent à tracer les grandes lignes de l'avenir d'un immense pays, en conservant à chaque partie ses forces vives, son expansion naturelle et légitime. Ont-ils réussi ?

Nous ne savons ; l'avenir le dira. Mais en envisageant les choses d'un point de vue élevé, nous ne pouvons ne pas espérer et ne pas avoir confiance, quand, ainsi que l'observait Lord Monck dans sa dépêche du 7 novembre dernier au Ministre des Colonies, on remarque que la convention du 10 octobre a vu se réunir les représentants les plus illustres et les plus éminents des cinq Provinces.

Cependant, nous ne voulons pas étudier aujourd'hui cette seconde partie de la Confédération, mais nous attachons seulement à rechercher la raison philosophique du fait lui-même. Et si par une étude consciencieuse, par des recherches et des observations sérieuses et réfléchies, nous parvenons à démontrer que le système fédéral est la condition la plus logique et la plus naturelle d'une grande et libre puissance au nord de l'Amérique, l'état politique où tous les droits et tous les intérêts peuvent le mieux vivre à l'aise et comme dans leur atmosphère propre, notre but sera atteint.

Nous adressons notre travail aux hommes sans préjugés, mais qui aiment leur pays ; à ceux qui n'ont pas confiance comme à ceux qui en ont trop, mais qui croient que le présent n'est pas nécessairement une copie éternelle et photographique du passé ;— à ceux enfin que l'expérience a convaincus de l'existence des notions du juste et de l'injuste tout aussi bien dans la conscience d'un Anglo-canadien que d'un Canadien-français ; nous nous adressons aux hommes sincères qui n'approuvent ni ne désapprouvent aveuglément les plans politiques du jour, et c'est pour eux surtout que nous écrivons parce que nous sommes un des leurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les opinions que nous

signons ici de notre nom, nous les réclamons pour nous seul et que la *Revue Canadienne* n'en porte nullement la responsabilité, ¹ pas plus quelle ne partage les opinions contraires.

I.

Quand plusieurs parties d'un vaste territoire, de séparées qu'elles étaient par des limites temporaires, viennent à se réunir sous un même régime,—quand par ce moyen, de magnifiques systèmes de transport naturel et artificiel viennent à se trouver complétés, — et que l'ensemble des ressources offre des richesses immenses, il est tout simple, ce semble, de conclure que l'œuvre de la nature en recevra une impulsion profonde, et que le travail et la production, s'organisant sur de larges bases, arriveront en peu de temps à des résultats étonnants de progrès matériel. C'est le raisonnement que chacun peut faire avec nous, en envisageant, l'étendue et les ressources des diverses provinces de l'Amérique anglaise, —la solidarité naturelle pour ainsi dire qui relie toutes ces provinces entre elles et les rend nécessaires les unes aux autres dans la formation d'une grande puissance politique.

Il n'y a, croyons-nous, pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord que trois moyens de se constituer politiquement en dehors de leur existence actuelle ; — ces trois moyens sont, leur érection en deux ou plusieurs souverainetés indépendantes, leur annexion partielle ou complète aux États-Unis, ou enfin leur union sous un même gouvernement central, ou confédération. C'est à démontrer que le dernier de ces trois régimes est le seul qui puisse assurer d'une manière solide et permanente la prospérité matérielle, l'indépendance, la grandeur et la beauté civilisatrice des destinées de notre pays, — le seul qui donne à chacune des provinces, à toutes ensemble, les plus sûres garanties de leur libre et naturelle expansion et la satisfaction de leurs besoins moraux et intellectuels, que nous nous attacherons pour aujourd'hui.

Les colonies anglo-américaines, formant les provinces de l'Île de

¹ A l'occasion de la publication de cet article, les Directeurs de la *Revue Canadienne* rappellent au public cette clause du prospectus :

“ En fait de systèmes particuliers ou d'opinions économiques, la *Revue Canadienne* croit devoir n'en adopter aucun pour le moment : en Canada ou tout, en fait de science, est encore à créer, la discussion sérieuse de diverses opinions ne peut qu'éclairer davantage le public ; dans ce cas les auteurs seront seuls responsables de leurs écrits.” (*Note de la Direction.*)

Terreneuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince Édouard, du Nouveau-Brunswick et des Canadas, embrassent, en y ajoutant les possessions du Nord-Ouest, la Colombie anglaise, et l'Île de Vancouver, un territoire de quatre millions de milles carrés de superficie, dont la plus grande largeur entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique est de 3000 milles, et la plus grande profondeur du Sud au Nord de 1600 milles. A une faible exception près, la mer est la seule limite de ce pays plus vaste que l'Europe, et capable de contenir une population de quarante millions, dont dix-neuf millions dans l'Amérique centrale, quatorze millions dans les Canadas et cinq à six millions dans les provinces atlantiques. Il en contient aujourd'hui environ quatre millions.

Sa latitude diffère peu de celle des peuples les plus puissants, les plus riches et les plus avancés de l'Europe, tels que la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, la Prusse et la Russie.

Comme la plupart des pays septentrionaux, l'Amérique Anglaise renferme d'inépuisables richesses forestières et minérales. L'or se trouve dans la Nouvelle-Écosse, le Bas-Canada et la Colombie ; le cuivre sur les bords du lac Supérieur et dans le Bas-Canada ; l'huile de pétrole dans le Haut-Canada ; la houille dans la Nouvelle-Écosse, l'Île de Vancouver et au fond de la magnifique vallée de la rivière Saskatchewan ; le fer dans les deux Canadas et la Nouvelle-Écosse. Puis, comme si Dieu eut voulu que rien ne manquât à l'avenir de cette vaste contrée, on rencontre à 2000 milles de l'Atlantique et à 1000 milles du Pacifique de nombreuses et abondantes sources d'eau salée d'où l'on tire depuis quelques années de grandes quantités de sel.

Les bassins houillers de la Nouvelle-Écosse, de l'Île de Vancouver et de la vallée de la Saskatchewan sont les seconds de l'univers ; ils viennent après ceux des États-Unis et avant ceux de l'Europe.

Le Canada et le Nouveau-Brunswick renferment des forêts de bois de construction qui ne le cèdent à aucune autre contrée en étendue et en valeur.

A part le nombre presque infini de havres, de rades et de baies sûres et profondes que présente sur son développement la ligne immense des côtes anglo-américaines, elle possède encore l'avantage si précieux d'offrir à la navigation entre les deux continents les points les plus rapprochés de l'Europe.

Les pêcheries du golfe St. Laurent sont avec celles de Terreneuve uniques dans le monde entier ; tous les ans l'Angleterre, la France et les États-Unis y envoient des milliers de pêcheurs qui non-seulement alimentent une précieuse branche d'industrie, mais sont

la pépinière où se recrutent la marine militaire et marchande de ces trois puissantes nations.

Qui sait si nos pêcheries ne sont pas, après tout, le seul côté par lequel l'Europe s'intéresse aux affaires d'Amérique, et la seule raison pour laquelle la politique de l'ancien monde empêcherait à tout prix le golfe St. Laurent de devenir *yankee* ?

Suivez maintenant du doigt sur la carte l'admirable système de communications naturelles de l'Amérique Anglaise qui avec le golfe et le fleuve St. Laurent, l'Outaouais et les grands lacs, traverse ou borde aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Isle du Prince Édouard, les deux Canadas et va aboutir au cœur même des plateaux si fertiles, si vastes et si riches de l'Ouest des États-Unis et du Nord-Ouest des possessions britanniques. Que devient ce puissant moyen de commerce intérieur et étranger si vous le morcelez, si vous le coupez par morceaux, ou bien encore si vous ne le complétez en le remplaçant en hiver par des lignes de voie ferrée, et si vous ne prenez pas les moyens de l'alimenter par une production nombreuse et variée ? La voie du St. Laurent ne pourra jamais faire de concurrence redoutable et ruineuse aux canaux et aux chemins de fer américains tant qu'elle ne tirera son fret que d'un seul endroit.

L'importance politique et militaire d'un tel système de navigation intérieure n'a pas besoin d'être démontrée ; — elle est évidente, elle saute aux yeux.

La fertilité du sol de l'Amérique anglaise est connue ; nous ajouterons seulement que la proportion des terres arables y est aussi grande que celles de l'Angleterre, ce qui n'est pas peu dire, et que les céréales y forment l'un des principaux articles d'exportation.

Il est bien vrai que le tableau que nous venons d'esquisser à grands traits n'est pas sans quelques ombres, et que le climat de nos hivers entr'autres n'est pas sans inconvénients ; — mais ce désavantage est moindre qu'on l'a dit et ne laisse pas que de se racheter d'une certaine manière. Il disparaîtra même en partie dans la Confédération dont la partie méridionale, se trouvant sous une latitude tempérée, échappera au chômage des affaires subi forcément par la partie septentrionale. Pendant que le commerce sera paralysé en quelque sorte dans deux ou trois provinces, il restera dans toute sa vigueur dans les autres, et nos lignes de chemin de fer continuant d'être alimentées comme à l'ordinaire, profiteront de la fermeture des canaux pour acheminer vers les ports atlantiques tous les produits qui y sont destinés et en rapporter l'approvisionnement des marchés de l'intérieur. C'est ainsi que dans un

grand pays certains inconvénients perdent de leur importance par cela même qu'ils se localisent davantage.

Cette énumération des ressources et de l'étendue de l'Amérique anglaise ne serait pas complète, si nous disions rien des progrès de la grande province centrale, du Canada. Par sa situation, par son esprit d'entreprise, par son ancienneté, le Canada sera toujours le cœur et l'âme de la Confédération ; sans elle son rôle achevé, il est même fini. Assez riche pour tenter la cupidité des États-Unis, et pas assez fort pour soutenir la concurrence que ceux-ci se préparent à lui faire après l'abrogation du traité de réciprocité, il a besoin de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés plus sûrs et moins contestés. Le Haut-Canada surtout, sans expansion vers le Nord-Ouest, gêné par le Bas-Canada, ne tarderait pas à se jeter dans les bras des États-Unis, isolant ainsi les provinces du golfe des possessions du centre et les laissant à la merci de l'étranger.

En quinze ans, le Canada a construit un réseau de 2000 milles de chemins de fer au coût d'environ cent millions de piastres ; on y compte 4500 milles de communications télégraphiques, 2000 bureaux de poste, 250 milles de canaux, les plus beaux peut-être en Europe et en Amérique, quatre grandes villes d'une population variant de 30,000 à 110,000 âmes, et des institutions monétaires formant un capital réuni de trente-trois millions de piastres. Quelle impulsion tant de progrès ne recevront-ils pas de l'accession de nouveaux et fertiles territoires ! Combien n'est-il pas à craindre, que tant de richesses n'aient été péniblement accumulées pour d'autres, si le Canada ne comprend pas le rôle qu'il est appelé à jouer en ce moment, rôle également politique et commercial !

Il importerait peu cependant que les colonies anglo-américaines eussent été destinées par la nature à former un grand pays si la population s'y trouvait sans lien social identique, sans aspiration et sans idées communes, en un mot si la civilisation y était différente, heurtée et sans aucun point de contact. Car l'établissement d'institutions politiques uniformes est non-seulement une œuvre difficile et longue dans un pays composé de divers groupes de civilisation différente, mais même elle est impossible. Que dit à ce sujet l'observation des données générales, de la résultante des mœurs, coutumes, législation, idées politiques et religieuses, des diverses provinces ?

Dans les colonies de l'Atlantique, dans celles du Pacifique et du Nord-Ouest, comme en Canada on est frappé du caractère presque semblable d'une civilisation moins brillante peut-être que bien d'autres, mais très-réelle et très-fortement organisée. La population

y est partout saine, féconde, robuste, attachée au sol et à ses institutions. L'esprit religieux s'y retrempe sans cesse dans l'énergique et vivifiante influence du symbole dominant, le catholicisme ; l'esprit public, dont la législation et l'administration d'un pays constitutionnel sont les plus éclatants reflets, s'y ressent de l'action du caractère français mêlé pour un quart dans la composition de la population totale ;—la bonne foi règne en maîtresse dans les affaires et les conventions ; l'opinion, rafraîchie constamment par le contact des idées anglaises et françaises et par la pratique déjà longue de la liberté, résiste avec un rare bonheur aux faux systèmes et aux doctrines outrées ; l'esprit de parti, cette plaie des peuples libres, est loin d'y dominer : en un mot, la civilisation y donne ce magnifique et rare spectacle d'une population religieuse sans fanatisme, libre sans effort et industrielle sans avidité. A part ses origines propres, le voisinage et le spectacle des vices et des beautés de la République américaine n'a pas peu contribué à déterminer dans les provinces anglaises, cette civilisation sans faste et sans éclat, mais moins matérielle, plus morale et plus vraie. Le culte de la famille, les traditions locales, et surtout, et avant tout, le respect de l'autorité ont pris chez nous des racines aussi profondes que chez les nations les plus fortes et les plus anciennes : à tout prendre, le citoyen des colonies anglo-américaines n'a rien à envier à personne au monde pour le calme et le bonheur de son foyer, la douceur de ses lois et la liberté de ses institutions politiques.

Ce haut degré d'une civilisation véritable se dessine peut-être plus énergiquement dans le Bas-Canada que partout ailleurs, parce que cette antique province renferme la seule nationalité de l'Amérique qui se soit vraiment et socialement organisée ; mais nous ne craignons pas de dire qu'il se retrouve plus ou moins dans les autres colonies.

On y sent que les mêmes causes, un même fonds d'idées politiques, le même exercice d'une saine liberté ont produit simultanément les mêmes effets ; le mouvement général a dû forcément participer à l'influence d'un point de départ unique ; il n'y a donc rien d'étonnant que ces divers groupes de populations se trouvent le plus naturellement du monde prêts à entrer dans un système commun d'action et de tendances politiques.

Ce grand fait d'une même civilisation générale et d'une communauté d'intérêts matériels entre les populations de l'Amérique anglaise, quelles qu'en soient les causes, a donc une immense portée, une profonde signification en ce moment ; car il indique que le travail de la nature s'est fortifié du travail de l'homme, que la

chose et l'idée n'ont pas cessé de s'entendre ni de suivre des routes souterraines et parallèles, et que leur existence simultanée, pour éclater tout à coup au grand jour, n'en remonte pas moins au berceau même des colonies.

Pour s'en convaincre, voyez quel trouble on porterait dans un tel ordre de choses en effaçant la dépendance coloniale de ces divers pays, en les morcelant en autant de souverainetés ou en les acheminant partiellement aux États-Unis. Et d'abord le magnifique et providentiel caractère que nous venons de signaler serait détruit à jamais. L'isolement ayant commencé, les législations prendraient chacune une voie différente, les intérêts au lieu de s'entr'aider se ramifiraient, se diviseraient et finiraient tôt ou tard et, comme dans tous les pays enclavés les uns dans les autres, par occasionner ces discussions de parchemin et de cabinet qui ne se tranchent que par le canon. Car supposer que ces petites souverainetés pourraient s'organiser, vivre et prospérer sans conflit entre elles et sans dangers de la part de leurs puissants voisins, ce serait ne tenir aucun compte de l'expérience, ce serait supposer ce qui est impossible.

Combien il semble plus naturel de resserrer davantage le lien qui unit aujourd'hui ces populations éparses, de faire passer dans l'ordre politique la Confédération qu'elles subissent dans les bureaux du *Colonial Office*, et de soumettre à une législation commune des intérêts matériels et de politique générale que la nature a fait communs ! La réunion en un seul faisceau de forces aussi considérables que le sol, la situation, la population et les tendances de l'Amérique anglaise, la constitution en un mot d'une grande puissance là où il n'existe aujourd'hui que des colonies isolées, voilà suivant nous le seul moyen d'empêcher ces causes de vitalité et de grandeur de se changer en sources de faiblesse et de ruine dans des mains inhabiles ou malfaisantes.

II.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il que la Confédération, que l'on prétend être le régime le plus naturel des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ait néanmoins mis tant de temps à se faire et qu'elle ne soit pas même encore consommée ?

Nous répondrons à cela que la Confédération n'a pas encore eu lieu par la raison que les colonies n'en ont pas vu auparavant le besoin ni deviné les avantages, et que c'est parce qu'une fausse

politique et des nécessités nouvelles leur ouvrent aujourd'hui les yeux qu'elles en ont compris si vivement et du premier coup toute l'importance.

Un grand nombre de causes ont en effet contribué à empêcher les colonies de suivre leurs pentes naturelles qui les amenaient peu à peu vers la Confédération, et ont même tendu à les faire marcher dans des voies sinon opposées du moins très-différentes. Parmi ces causes, aucunes n'ont exercé autant d'influence que le traité de réciprocité, les tarifs et l'absence d'un *Zoll-Verein* ou association douanière.

Le mal n'est pas sans doute irréparable, mais il a déjà causé de grands ravages et le nouveau régime sera quelque temps avant de cicatriser les profondes saignées que de fausses mesures politiques ont pratiquées à la richesse publique de chacune des provinces et surtout des provinces atlantiques. Il lui faudra non-seulement organiser leur économie sociale sur des bases nouvelles, mais même travailler à détruire les fausses voies où elles se sont engagées à la poursuite de débouchés et de marchés fictifs.

L'uniformité de tarifs dans un aussi vaste pays que l'Amérique anglaise et la création d'un marché intérieur, suites de la Confédération, détermineront dans une grande mesure l'indépendance de l'étranger, c'est-à-dire une situation toute opposée à celle d'aujourd'hui. Or, l'on sait que là où existe la dépendance en affaires là existe aussi la dépendance en politique, et qu'une colonie devenue une fois indépendante de sa métropole ne peut tarder, à moins d'efforts surhumains et heureux, de passer sous le joug de ceux qui lui fournissent les denrées et pourvoient à ses besoins.

Nous avons déjà dit dans cette même *Revue* que le traité de réciprocité conclu entre l'Angleterre pour ses colonies américaines et les Etats-Unis, en 1854, fut nécessaire pour appaiser les jalousies et les mécontentements qui s'étaient fait jour avec violence au sein des populations du Canada, ainsi que pour couper court, au moins pour un temps, aux réclamations des américains au sujet des pêcheries : c'est en cela, suivant nous, qu'il fut un acte de diplomatie habile encore plus que de saine économie. Il fesait taire, d'un seul coup, le mouvement annexionniste en lui enlevant tout prétexte d'action, et il promettait en même temps aux provinces d'affermir leurs nouvelles institutions et d'asseoir sur des bases certaines leur législation intérieure en reculant de plusieurs années la solution de graves difficultés entre la mère patrie et la puissance voisine. Mais il eut un tort très-grave, ce fut de faire perdre de vue aux colonies leurs propres relations les unes

avec les autres et de les mettre en relations quotidiennes et peu à peu nécessaires de commerce avec les États-Unis. Qu'en est-il résulté? C'est que les colonies ont vécu jusqu'à ce jour presque étrangères entre elles, qu'elles ont laissé inactif et dans l'ombre le principe de leur industrie et de leur commerce futur, et que la plupart sont restées dans une dépendance étrangère absolue, sans progrès, sans capitaux et sans marché intérieur.

Aussi, loin de partager les craintes d'un grand nombre, nous ne pouvons nous empêcher de ne pas désirer l'abrogation de ce fameux traité dont les américains regarderaient la continuation comme une aumône ou comme une récompense de notre bonne conduite. L'interruption subite des relations libre-échangistes et de transit qui existent entre les États-Unis et les provinces ne se fera pas, il est évident, sans causer une certaine perturbation d'un côté comme de l'autre des frontières et surtout en Canada, mais ce dérangement ne peut qu'être temporaire parce que le marché principal des provinces est l'Europe et que la Confédération leur donnera le marché intérieur qui leur a toujours manqué.

L'abrogation du traité de réciprocité, forçant les provinces de réfléchir sur les débouchés naturels de leur commerce, devra nécessairement leur faire découvrir la situation anormale dans laquelle elles ont été placées, et combien elles se sont écartées du vrai sentier d'une saine économie.

Pour mieux démontrer jusqu'à quel point les colonies sont restées étrangères les unes aux autres en affaires, ont négligé les avantages qu'elles pouvaient retirer d'une union préliminaire commerciale et tari, sous l'empire d'une fausse théorie, la source la plus vive de leur prospérité et de leur progrès, nous allons citer quelques statistiques officielles, et afin d'être plus exact, nous choisirons de préférence, pour le Canada du moins, les chiffres de l'année 1861, comme donnant un résultat plus certain que les années suivantes pendant lesquelles l'industrie et le commerce de ce continent se trouvent profondément altérés par la guerre de sécession.

Sur un chiffre total d'exportations de \$36,614,195 du Canada en 1861, la proportion dans laquelle se trouvent les provinces voisines n'est que de 2.84; en d'autres termes, le Canada ne se trouve à avoir exporté aux provinces sœurs que pour \$1,030,939 sur tout ce montant.

Les importations du Canada par le St. Laurent pour la même année, s'élèvent à \$43,054,836; les colonies du golfe n'y figurent que dans la mince proportion de 1.15, c'est-à-dire pour \$478,130.

Les chiffres deviennent encore plus insignifiants pour le com-

merce qui se fait entre ces mêmes provinces, et ne méritent pas en réalité d'entrer en considération. Il n'en est pas ainsi de ceux qui donnent la mesure des relations entre les colonies et les États-Unis, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des statistiques suivantes :

Exportations totales du Canada aux États-Unis en 1861...	\$14,251,427
Importations " " des " " "	\$20,198,667

Sur le montant total des exportations ci-dessus les articles de manufacture canadienne figurent pour un chiffre de \$289,633 ; dans la colonne des importations on trouve au contraire pour \$8,338,620 d'articles frappés de droits. Et pour résumer, la balance du commerce canadien en faveur des États-Unis s'est élevée en neuf ans, de 1855 à 1863, à la somme énorme de 35 millions de dollars, à part le fret que nous avons dû payer sur nos importations d'outremer traversant en entrepôt les lignes de chemin de fer et les canaux américains. La valeur de ces importations en transit par les États-Unis dans la seule année 1862 s'est montée à environ \$6,000,000.

Le chiffre d'exportations de la Nouvelle-Écosse aux États-Unis a été, en 1862, de \$1,879,000, tandis que ses importations se sont élevées à \$3,860,000 ; excédant en faveur des États-Unis \$2,000,000 environ.

Le Nouveau-Brunswick a exporté pour la même année aux États-Unis une valeur de \$890,000, et importé pour \$2,960,000 ; excédant en faveur des États-Unis \$2,000,000 à peu près.

En recherchant quels ont été les principaux articles d'exportation et d'importation américaines dans les colonies afin de voir si les États-Unis constituent réellement un marché nécessaire pour elles et si elles ne pourraient pas au contraire se suffire entr'elles, on découvre les résultats suivants.

En Canada, les deux principaux articles d'exportation sont les produits agricoles, dont la valeur pour 1861, s'élève à \$21,912,944 ; et les produits forestiers, dont la valeur exportée a été pour la même année de \$9,572,645.

Le produit des pêcheries forme la principale partie des exportations de la Nouvelle-Écosse et la seule exportation de l'Île de Terre-Neuve ; plus des deux tiers des exportations du Nouveau-Brunswick consistent en bois, et les cinq-sixièmes de celles de l'Île du Prince Edouard en produits agricoles.

A part le Canada et la petite Île du Prince Edouard, on voit donc que le principal article des importations américaines dans les autres provinces consiste en céréales lesquelles, ainsi que nous l'avons dit, constituent au contraire l'une des principales exportations du Canada,

s'étant élevée en 1861 à 21,584,536 minots dont 8,231,126 minots venant de Chicago. En groupant ensemble ces chiffres et en comparant dans leurs détails les tableaux de commerce des provinces entr'elles et avec les États-Unis, on arrive à deux conclusions inévitables ; — la première est que le total des importations que les provinces maritimes pourraient tirer du Canada est presque égal au total des exportations du Canada aux États-Unis ; — la seconde, est l'absence complète de marché intérieur qui s'en est suivi pour les provinces, non-seulement en fait de produits du sol, mais aussi de produits fabriqués.

De toutes les colonies de l'Amérique anglaise, le Canada est la seule qui exporte des manufactures pour un chiffre tant soit peu élevé, parce que c'est la seule qui a échappé à toutes les conséquences d'une fausse position et en a le moins souffert : — et encore cette exportation se fait-elle aux États-Unis où l'industriel canadien rencontre une concurrence formidable, une industrie établie depuis cinquante ans et un tarif essentiellement hostile. Malgré tous les obstacles, les exportations du Canada ont atteint néanmoins la valeur de \$239,632 en 1861, contre celle de \$45,825 qui représente le chiffre total des exportations d'articles manufacturés dans les colonies sœurs.

Mais c'est ici où l'anomalie éclate dans tout son jour : en comparant les tableaux du mouvement du commerce colonial, on voit que les principaux articles d'exportation d'une colonie constituent précisément les principaux articles d'importation de la colonie voisine ; — au premier abord, on se dit tout naturellement l'excédant de produits de celle-ci devra s'écouler chez celle-là qui en est privé complètement ; — mais les faits donnent le démenti à cette supposition.

Ils démontrent au contraire que dans la même année où la valeur des importations annuelles faites par Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick en farines et en céréales égalait trois fois le montant total des exportations des deux principales de ces colonies, les exportations de produits agricoles faits à l'étranger par le Canada atteignaient le chiffre de \$21,912,944, dans lequel les provinces ci-dessus ne figuraient que pour la minime somme de \$1,861,933.

Comment s'étonner après cela du peu de progrès des colonies du golfe et de leur appauvrissement ? Obligés de solder tous les ans en numéraire un excédant énorme d'importations avec un pays qui ne leur offre aucun débouché, ces colonies ne gardent pas les profits qu'elles vont réaliser sur les marchés européens avec leur houille,

leur minerai, leur bois et leur poisson. De là l'impossibilité où elles se trouvent d'accroître leur richesse, de fonder des industries et d'utiliser les ressources dont la nature les a si richement dotées.

Les mêmes causes auraient produit les mêmes effets au Canada, si, forcés de solder en neuf ans, de 1855 à 1863, par \$35,500,000 envers les États-Unis la différence de nos importations sur nos exportations, nous n'avions pas eu sur la valeur des articles admis en franchise une forte balance en notre faveur.

Entraînés par de faux systèmes et par l'attrait de faire un grand commerce, nous avons voulu plus que nous n'avons pu et nous avons trop favorisé certaines parties de notre organisation sociale, au détriment d'autres moins brillantes, mais plus véritables et moins chanceuses. L'agriculture a été négligée, la terre s'est appauvrie, et pendant que nous dépensions des millions à rendre plus facile notre trafic avec les autres nations, nos récoltes diminuaient rapidement sous l'action d'un faux système et d'une coupable négligence. Il semble pourtant qu'avant d'activer le commerce, c'eût été faire preuve de sens commun que d'assurer par de bonnes institutions la prospérité de ce qui en forme la base la plus vitale, la plus constante et la plus nécessaire. C'est ce qu'on n'a pas fait. Aussi les économistes auront beau dire, jamais on fera croire aux simples mortels que le sens commun est déplacé dans l'agencement de la législation fiscale d'un pays. Ça été pour nous un grave tort d'avoir oublié que toutes les parties d'une organisation sociale sont solidaires les unes des autres et que c'est par la logique des idées et des principes qu'il faut les enchaîner et les co-ordonner en vue du résultat unique à obtenir.

On a vu plus haut que la valeur des marchandises canadiennes qui ont traversé les États-Unis en entrepôt (*bondage system*) s'est élevée en 1861 à près de six millions : pourquoi, nous le demandons, les colonies ne gagnent-elles pas elles-mêmes l'énorme fret qu'un transit aussi considérable fait passer dans les caisses des lignes de communications étrangères ?

Rien n'était plus simple de croire que, dépossédées dorénavant des faveurs de la métropole qui ouvrait, il y a vingt ans, ses ports et ses marchés à toutes les nations du monde, précisément parce qu'elle se trouvait assez forte et assez riche pour ne rien craindre du libre-échange, les colonies de l'Amérique anglaise se concentreraient en elles-mêmes pour suivre un si bel exemple : — loin de là. Leur premier soin fut de se chercher des marchés ailleurs. Qu'est-il arrivé ?

Les colonies ont progressé, il est vrai, et l'une d'elles, le Canada, peut même soutenir la comparaison avec n'importe quel pays de sa population et de son ancienneté ; — mais à quels magnifiques résultats elles n'eussent pas abouti, si, au lieu d'avoir tous les ans depuis dix ans (1860 excepté) une balance moyenne de \$12,000,000 à \$13,000,000 à payer aux États-Unis, elles eussent suivi un autre système et appliqué à développer leurs vastes ressources une partie de ce capital perdu sans retour !

Cet isolement presque systématique des provinces entr'elles en a fait autant de petits marchés groupés sur les frontières de la grande république des États-Unis qui, les enveloppant dans l'immense cercle de ses affaires, les empêche de regarder en arrière, et par la libéralité de ses échanges les porte à croire que pour elles la seule richesse et le seul capital consistent uniquement dans l'exploitation des matières brutes tirées du sol. Mais le travail de l'homme sur la matière qu'il transforme n'est-il pas au contraire la source la plus précieuse et la plus inépuisable de la richesse d'un pays ? Le sol peut s'appauvrir assez pour ne pouvoir suffire aux besoins d'une population ; la matière brute elle-même peut venir à manquer par une catastrophe ou par une autre ; le travail, lui, ne manque jamais. Après l'avoir dirigé vers l'agriculture, ne l'y laissez pas oisif ; perfectionnez-le sans cesse. Si l'agriculture a trop de travailleurs, dirigez le surplus vers les industries : le capital qui se tire de la tête et des bras, pour peu qu'il soit fécondé par l'action du gouvernement, crée la richesse là où elle n'existe presque pas, et fait souvent du pays le moins étendu et le moins favorisé le premier du monde. Organiser le travail, ce grand secret de toutes choses, voilà le premier et le dernier mot de la science de gouverner les hommes.

Pourquoi l'Autriche, la Turquie et autres contrées également bien dotées par la nature et habitées par des populations nombreuses sont-elles en réalité si pauvres, si dénuées, si grevées de dettes et d'impôts ? Précisément parceque l'industrie y est morte, que l'agriculture y languit et que le commerce s'y fait dans des conditions défavorables. On y méconnaît le travail, et on y fait comme dans l'Amérique anglaise, on aide, par ses exportations, à l'étranger à exploiter celui des siens.

On l'a déjà vu : de toutes les provinces le Canada est le seul, qui ait ouvert les yeux à cette vérité ; aussi est-il le plus avancé, le plus riche et le plus peuplé. Au contraire, les provinces d'en bas doivent aux tendances absurdes et prématurées de libre-échange de leur législation commerciale l'absence presque complète d'in-

dustries, leur peu d'avancement et la dépendance absolue où elles sont de l'étranger.

Cela est si vrai que jamais les États-Unis n'ont élevé la moindre plainte contre ces provinces au sujet de l'opération du traité de réciprocité, tandis qu'ils n'ont cessé de réclamer contre le gouvernement canadien qui, plus sage et plus prévoyant, introduisait dans ses tarifs quelques mesures pour faire naître et asseoir solidement ses industries.

Une comparaison entre les droits imposés par les cinq colonies de l'Amérique anglaise sur leurs industries principales fera mieux ressortir cette différence de législation douanière entre le Canada et les autres provinces.

	Canada.	Nouv. Écosse.	Nouv. Bruns.	Ile du P. Ed.	Terre-neuve.
	1862.	1862.	1861.	1861.	1862.
Voitures et meubles.....	20 p. ct.	12½ p. c.	17½ p. c.	10 p. ct.	11 p. ct.
Porcelaine, etc.....	20	12½	15	7½	11
Cigares.....	40	20	17½	30
Vêtements tout faits.....	25	12½	15	10	11
Verre et verrerie.....	20	12½	15	7½	11
Chapeaux, casquet. et chap. de femmes.	20	12½	17½	7½	11
Bonneterie.....	20	12½	15	7½	11
Fer et quincaillerie.....	20	12½	15	7½	11
Fer en barres et en baguettes.....	10	5	3½	7½	5½
Fer en tôle.....	10	5	15	7½	5½
Cuir, tanné.....	20	12½	16	6½	11
“ bottes et chaussures.....	25	12½	17½	10	11
“ ouvré, autre que.....	25	12½	17½	7½	11
Toile.....	20	12½	15	7½	11
Machines.....	10	5	15	2	11
Papeterie.....	20	12½	15	7½	11
Sucre raffiné.....	58	25	45	39	48
“ autre.....	60	33	36	22	46
Lainage.....	20	12½	15	7½	11

Ce tableau, dont les données sont puisées aux sources les plus authentiques, démontre que pendant que le Canada protège ses industries de charronnerie, d'ébénisterie, de poterie, de fabrication de tabacs, de vêtements, de verrerie, de chapellerie, de bonneterie, de fonderie, de cuir, de toile, de machines, de papeterie, de sucre et de lainage, par une moyenne de droits de 23½ 0/0, les provinces d'en bas n'accordent à ces mêmes industries qu'une protection quelquefois nominale et en tout cas tout-à-fait insuffisante. Cette

moyenne est en effet de $13\frac{1}{2}$ 0/0 pour la Nouvelle-Écosse, de $17\frac{1}{2}$ 0/0 pour le Nouveau-Brunswick, de $9\frac{1}{2}$ 0/0 pour l'Île du Prince Édouard, et de $13\frac{1}{2}$ 0/0 pour l'Île de Terre-Neuve.

Or, si le Canada n'exporte en manufactures que deux à trois cent mille piastres par année, et cela avec un tarif protecteur assez élevé, comment veut-on que le fabricant américain n'inonde pas les marchés des provinces atlantiques qui n'ont que des droits purement fiscaux à lui faire payer? Comment veut-on, en outre, que le fabricant canadien soit en état de faire concurrence à ce dernier même sur les marchés des colonies où il semble que nous devrions au moins n'avoir à combattre la concurrence étrangère qu'à armes égales?

Nous ne prétendons pas entrer ici autrement qu'au point de vue politique dans la discussion des systèmes économiques des cinq colonies; tout ce que nous voulons établir c'est que l'appauvrissement et la gêne des provinces ont été amenés par le manque d'industries; c'est la nécessité pour toutes d'avoir un tarif uniforme, et de créer entr'elles un vaste marché intérieur; c'est enfin l'importance vitale d'appliquer au développement des ressources de chacune les capitaux considérables que le manque de sagesse politique de leurs tarifs fait passer tous les ans dans le gousset du fabricant étranger, américain, anglais ou français.

Mais, dira-t-on, et la considération purement fiscale des tarifs, qu'en faites vous?

Il est incontestable, sans doute, et nous ne le nions pas, que l'un des objets des législations douanières est de créer un revenu pour subvenir aux frais et à l'entretien de l'État; mais nous soutenons que ce ne doit pas être là le seul résultat important à atteindre.

Créez la richesse dans un pays, donnez du travail à l'industriel et de bons prix au cultivateur et vous verrez qu'il sera assez facile au gouvernement de faire d'excellentes affaires. Encore un coup, imitons l'exemple de l'Angleterre; il en vaut la peine, car le système commercial de la mère-patrie est sans contredit l'un des plus beaux monuments de l'activité et de la largeur de conception de l'esprit humain appliquées aux choses matérielles, à l'âge où nous vivons.

Nous n'aurons pas moins de taxes à payer; au contraire, il pourrait se faire qu'on en ait plus: mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. L'élévation des taxes d'un pays ne signifie rien par elle-même: toute la question est dans la facilité plus ou moins grande que possède le contribuable de les payer. Tel état imposera à ses sujets le double d'impôts de tel autre, et pourtant, dans le premier cas, le citoyen sera moins écrasé que dans le dernier. Pourquoi? Parce-

qu'il sera plus riche, et qu'avec plus de revenus, plus de gain, plus d'industrie il lui est plus facile de payer plus de taxes.

Enrichir le contribuable, voilà où doivent tendre les efforts de tout pays et surtout des pays qui débutent dans la vie sociale : lorsqu'une fois l'état aura, par son système de législation fiscale, permis à chaque citoyen de mettre la poule au pot, on verra alors que les impôts lui seront bien moins lourds que si, plus pauvre, il avait à payer des taxes plus légères.

III

L'importance d'une même législation douanière pour des colonies destinées à ne faire qu'un seul et même pays par la nature, le gouvernement, la civilisation et les intérêts de tout genre devient surtout évidente, si l'on considère que sur la pente où nous la voyons déjà lancée elle ne peut que s'éloigner davantage de son but propre.

Car, si déjà les tarifs contraires des diverses colonies nous indiquent l'adoption de principes économiques opposés, que sera-ce lorsque toutes les provinces auront échappé au contrôle éclairé de la métropole, que le traité uniforme de réciprocité avec les États-Unis sera définitivement abrogé et que chacune sera laissée à elle-même dans le règlement de ses matières fiscales ? Voici en définitive ce qu'il nous sera donné de voir :— pendant que le Canada élèvera de plus en plus et pour un temps plus ou moins déterminé ses droits d'entrée sur les manufactures, les provinces d'en bas ou une partie d'entr'elles continueront de s'acheminer vers le système contraire, et abaisseront de plus en plus leurs tarifs jusqu'à ce qu'il y ait libre-échange complet entre les États-Unis et elles.

Prenons l'opposé et supposons, pour un moment, que le jour de la séparation de l'Amérique anglaise et de la mère-patrie, le Canada trouve son profit à conclure un traité de libre-échange avec les américains ou avec une ou deux seulement des colonies, ou bien encore avec les populations de la Saskatchewan et de la Colombie anglaise, que deviennent les autres colonies du golfe, et quels seront pour le Canada lui-même les résultats d'une telle situation ?

Il s'agit donc dès aujourd'hui de prévenir ce démembrement et cette ruine nationale par une grande mesure de consolidation. *An ounce of prevention is worth a pound of cure*, dit un proverbe anglais.

Qu'on ne s'imagine pas que ces différences de tarifs et d'alliances commerciales seraient dans tous les cas libres et volontaires; — non, elles seront le plus souvent forcées et imposées par mille nécessités. Telle province moins riche en produits agricoles se verra obligée de se ménager des marchés d'approvisionnement; telle autre pour une autre raison proclamera le libre-échange; une troisième le système protecteur, une quatrième modifiera sa législation douanière de façon à se créer un revenu fiscal plus considérable, et ainsi de suite. Or, en face de ces intérêts naissants, isolés, sans vigueur, mettez un pays riche, puissant, ardent en convoitises et en besoins comme les États-Unis, et demandez-vous ce que deviennent les provinces anglaises au lendemain de leur indépendance comme souverainetés distinctes.

Nous avons dit plus haut que la diversité des produits du sol faisait partie de l'admirable économie des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et nous avons déjà vu que l'excédant de produits des unes suppléait merveilleusement aux besoins des autres, et que pendant que les exportations principales du Canada consistaient en farines et en bois, elles se composaient de poisson pour la Nouvelle-Écosse et l'Île de Terre-Neuve, de bois et de navires pour le Nouveau-Brunswick, et de produits agricoles pour l'Île du Prince Édouard. Nous avons démontré, en outre, que cette différence de productions ne pourrait qu'amener de plus en plus l'isolement des provinces entre elles si elles continuaient de marcher encore quelque temps dans la voie où elles sont déjà rendues si loin : — enfin, on a pu se faire une idée du vaste marché intérieur qui résulterait de leur union, et de l'établissement entre elles de moyens suffisants d'échange et de communications.

C'est Madison, croyons-nous, qui écrivait dans le *Federaliste* ces paroles qui sont encore si vraies aujourd'hui, à savoir : — “ l'unité des intérêts commerciaux aussi bien que politiques pour être parfaite ne peut résulter que de l'unité de gouvernement.”

Et, d'abord, qui ne sait que plus un pays est riche et peuplé, plus il jouit de considération aux yeux des autres nations et plus il peut stipuler avantageusement ses traités de commerce? Séparées, les provinces ne peuvent que devenir une exploitation pour des pays plus grands; réunies, elles offrent des avantages précieux et peuvent en réclamer de non moins importants.

On a parlé plus haut du traité de réciprocité et de ses avantages : croit-on que si chaque province eut voulu conclure isolément un pareil traité avec les États-Unis que ceux-ci y auraient consenti! La chose nous paraît plus que douteuse. La république américaine n'a

ouvert ses marchés aux farines du Canada que parce que toutes les provinces lui donnait libre accès à leurs pêcheries, ¹ et qu'elle se ménageait pour ses propres farines le marché des provinces acadiennes. En supposant que les États-Unis voulussent bien ne pas s'annexer les provinces, une fois indépendantes et isolées, et respecter les pêcheries de chacune, on n'en verrait pas moins surgir autant de traités que de provinces, sans compter qu'il serait facile à nos voisins de donner tel ou tel avantage de plus à telle province de préférence à telle autre, et de se ménager par là-même des amitiés qui ne manqueraient pas d'être odieuses aux autres provinces et ne tarderaient pas à jeter des ferments puissants de discordes et d'animosités. Ce qui aurait lieu pour les États-Unis ne pourrait que se répéter également pour toute autre nation.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la marine marchande des colonies et voyons quels avantages lui donnerait une Confédération entre celles-ci.

Il est de fait que nous construisons beaucoup de navires qui, ici et au Nouveau-Brunswick, jouissent d'une renommée incontestable sur les marchés européens ; — nous les vendons à l'étranger, et l'année suivante ces navires reviennent dans nos ports montés et frétés par des étrangers chercher nos bois, nos céréales, notre poisson, nos minerais et notre charbon pour les transporter dans toutes les parties du globe. On peut dire que c'est à l'étranger qu'appartient le courtage de nos marchés.

1 Nous extrayons les chiffres suivants d'un rapport officiel qui vient d'être publié à Washington sur la valeur des pêcheries des États-Unis : —

PÊCHE À LA BALEINE.

Navires	661
Tonnage	203,062
Représentant un capital de.....	\$23,436,226
Marins et pêcheurs.....	16,370
Valeur annuelle.....	\$12,000,804

PÊCHE À LA MORUE ET AU MAQUEREAU, ETC.

Navires	2,280
Tonnage.....	175,306
Représentant un capital de.....	\$ 7,280,000
Marins et pêcheurs.....	19,150
Valeur annuelle.....	\$ 8,730,000

Sur cette valeur énorme de \$20,770,804 réalisées par les pêcheries américaines on calcule que les pêcheries du golfe, dont l'exploitation est permise aux États-Unis en vertu du traité de 1854, figurent pour pas moins de \$10,000,000.

En calculant à \$20,000,000 le total des produits des pêcheries exporté par les ports des provinces anglaises de l'Atlantique et du golfe St. Laurent, ce serait donc la moitié de cette somme que l'étranger viendrait tous les ans chercher sur nos côtes. (*Note de l'auteur.*)

D'où vient-il donc qu'au lieu de bénéficier nous-même sur cette industrie considérable de fret, nous le perdons sans retour et que nous avons à le solder en numéraire ? Ce ne sont pourtant pas les éléments qui nous manquent pour former une marine marchande ; les colonies comptent une population de pêcheurs et de marins de 30 à 40,000, tous hardis, aventureux et admirablement doués sous le rapport physique ; notre navigation intérieure et côtière est extrêmement florissante ; notre flotte des lacs et les nombreuses lignes de navigation de notre fleuve ne sont peut-être surpassées, comme solidité et perfectionnement, par aucune autre du même genre. Ce qui nous manque, ce sont les moyens d'alimenter cette marine en lui assurant un fret toujours certain, c'est la diversité de plus en plus grande de produits d'exportation, c'est un plus vaste marché intérieur, c'est un plus grand développement de l'industrie et du commerce, toutes choses qui ne pourront être que le fruit d'une union des populations actuelles et à venir de l'Amérique anglaise. D'un autre côté, comment un pays pourrait-il prétendre procurer des avantages à sa marine marchande dans les ports étrangers s'il n'est pas lui-même en état d'en fournir de réciproques ? C'est pourquoi, plus il sera grand, riche, populeux et puissant, plus son drapeau sera respecté et favorisé. Celui qui, avec des ressources limitées, tenterait de favoriser sa propre marine par des droits différentiels, ne le ferait pas longtemps sans être obligé de revenir sur ses pas, s'il ne voulait pas voir ses ports déserts et son propre commerce ruiné.

“ Toute branche d'économie politique, a écrit Alexander Hamilton, grandit et fleurit en proportion de la quantité et de l'étendue des moyens consacrés à sa naissance et à ses progrès.”

L'exemple des États-Unis peut nous servir ici de modèle : car chacun sait qu'au commencement de ce siècle, le commerce américain aurait été, comme celui des provinces aujourd'hui, dans l'obligation de solder une balance au profit de l'étranger d'au moins cinq millions, s'il n'avait eu pour échapper à ce funeste état de choses sa marine marchande qui gagnait le fret sur un montant d'environ 210 millions, au bénéfice de 7 070, ou environ 15 millions. Encore un coup, c'est là un de ces exemples dont nous ne saurions trop profiter.

Nous avons avancé plus haut que le régime fédéral était des plus propres à favoriser merveilleusement le développement des progrès matériels dans un pays comme le nôtre. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les confédérations existantes. Tout le monde admire le degré prodigieux de richesses auquel nos

voisins sont arrivés en si peu de temps : à quelle cause faut-il attribuer ce développement inouï de prospérité commerciale ? Le caractère audacieux, entreprenant, peu scrupuleux de l'américain, entre sans doute pour beaucoup dans ses succès ; son sol de même ; mais nous affirmons que la cause qui lui a donné l'impulsion la plus forte, c'est son régime politique.

Nous ne sommes pas admirateur outré des institutions ultra-démocratiques de nos voisins, et d'ailleurs les évènements du jour ont mis à nu cette vie factice, toute de dehors et d'apparence, des États-Unis :—mais qui peut nier avec quel art admirable les auteurs de la constitution de 1789 leur avait dispensé l'exercice de la liberté et les facilités commerciales ?

Débarassée des soucis politiques du gouvernement suprême, réduite à porter son activité sur les matières d'industrie et d'améliorations locales et abandonnée à son contrôle, la législature locale de chaque état devra se livrer avec ardeur à l'étude des diverses questions qui font partie de ses attributions propres. L'agriculture, le commerce, la richesse publique, les voies de communication feront des progrès rapides sous l'action énergique de ces hautes chambres de commerce et élèveront en peu de temps la prospérité matérielle de toute la confédération à un degré de splendeur inouïe. Il en sera de même dans la confédération des provinces de l'Amérique du Nord, qu'aux États-Unis, avec cette différence qu'instruits par l'expérience des autres nous tâcherons d'adopter ce qui a fait leur grandeur et d'éviter ce qui a causé leur ruine. Ici, comme aux États-Unis, le gouvernement général devra se trouver chargé seul de tout le fardeau politique, et le reste sera abandonné aux législatures particulières qui se hâteront de porter leur activité sur les moyens de créer ou d'accroître leur propre richesse, tout en veillant à ce que rien ne se fasse ailleurs qui puisse blesser des droits acquis. Le développement de cette richesse locale profitera non-seulement aux états particuliers, mais encore à toute la société, en ce qu'elle assurera sa solidité, sa grandeur et lui permettra de proportionner ses efforts à la grandeur de la mission que Dieu a assignée à chaque nation.

Car ce n'est pas en vain que Dieu a fait les peuples et les a distingués par un caractère, des coutumes et un langage différents. Créant l'individu pour le connaître et tendre sans cesse vers lui, avec la nature créée, comme vers sa fin suprême, il n'a pas donné à la société une mission ni moins élevée, ni moins sublime. Aussi, les nations doivent-elles mettre toute leur sollicitude à ne pas se tromper sur ce qui est *moyens* et *fin*, car alors elles s'exposent à

faire fausse route et la paix et le bonheur cessent d'habiter au milieu d'elles.

Ainsi donc cette civilisation qui est toute dans la glorification de la matière, qui met toute son énergie à développer l'industrie et le commerce et néglige de moraliser l'esprit public, d'assurer le lien de la famille, de protéger le faible contre le fort, d'encourager par de sages institutions le libre exercice de la religion, la pratique des vertus privées et publiques qui sont la condition essentielle des états démocratiques comme le nôtre, de faire respecter au dedans et au dehors les vrais principes du droit international et de tout vrai progrès, cette civilisation n'est pas la bonne. Elle se reconnaît à sa fastueuse arrogance, à son luxe effréné, comme aussi à ses misères sociales, à l'égoïsme de sa politique, à la profonde démoralisation qu'elle sème sous ses pas, au peu de solidité et de grandeur réelles qu'elle donne à un peuple.

A laquelle de ces deux civilisations, nous le demandons, les colonies doivent-elles rattacher les destinées nationales ; lequel des deux buts est le mieux fait pour les tenter ?

La réponse est facile ; offrant déjà le spectacle du seul peuple d'Amérique doué de solides institutions libérales et d'une véritable civilisation, l'Amérique anglaise ne peut hésiter dans son choix.

La voie nous est toute tracée ; mais si pour y atteindre nous manquons de moyens, si nous avons l'haleine trop courte pour fournir une aussi longue course, si, en d'autres termes, nous négligeons d'assurer notre force, notre richesse, notre grandeur, notre puissance matérielle, comment pouvons-nous espérer, non-seulement de propager nos idées et notre influence, mais même de conserver nos propres institutions ? Qu'est-ce que la volonté de faire le bien sans les moyens ? Jetez les yeux autour de vous et voyez ce qu'il est possible de faire. Avec une nation riche, puissante, libre et bien ordonnée au Nord, avec un empire solidement assis au Mexique, nous inaugurons l'ère de la vraie civilisation dans le Nouveau-Monde, et quoique devienne la république voisine, nous faisons de l'Amérique la digne émule, sinon la rivale, dans les temps à venir, des plus fortes civilisations de l'Europe.

Ainsi donc, et pour résumer en quelques mots ce que nous venons de dire, le régime fédéral est incontestablement celui qui est le plus naturel aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; — c'est celui qui est le plus propre à favoriser leur prospérité matérielle, à protéger leur industrie, à les soustraire à la merci politique et commerciale de l'étranger, et à leur donner des institutions économiques, saines et fortes. Sans confédération, l'isolement qui existe

aujourd'hui entre elles se continuera nécessairement, et au lieu d'un grand pays, les provinces deviendront, lors qu'aura sonné pour elles l'heure de l'indépendance, autant de petites souverainetés sujettes à tous les inconvénients et à toutes les vicissitudes physiques et morales des petits peuples. La puissance matérielle et la richesse étant nécessaires à une nation pour se développer, grandir et prendre un rang et le soutenir parmi les autres, il est du devoir le plus impérieux pour les provinces de prendre les moyens de l'acquérir ; — le moment grave, décisif et solennel est arrivé pour elles de savoir si, heureuses et satisfaites de leur obscurité coloniale, elles n'aspirent vaguement à l'indépendance que pour s'en aller disparaître plus sûrement et plus irrévocablement avec leur histoire et leurs traditions dans le gouffre et le néant de la république voisine, ou bien si elles vont se lever fièrement et jeter dans le monde la première et éclatante déclaration de leur vitalité et de leur avenir.

JOSEPH ROYAL.

(A continuer.) 7-155

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

ÉTUDE GÉNÉRALE.—AMÉRIQUE DU SUD.

Si l'origine des nations ne présentait pas presque toujours le spectacle de désordres, de luttes sanglantes, de crimes politiques nombreux dont l'ensemble constitue l'enfantement laborieux des plus fortes sociétés, ce serait quelque chose de bien désespérant que l'état actuel de toute cette immense région, la plus splendide moitié de notre continent, le séjour le plus luxuriant qui ait été donné à l'homme d'habiter. Car depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Patagonie il n'y a peut-être pas deux états qui soient restés plus de trois ans sans guerre civile, sans changements constitutionnels. On n'est fidèle qu'à un seul régime gouvernemental, c'est celui du provisoire. On semble ne créer un nouvel ordre de choses que pour se donner la peine ou l'occasion de le mépriser ou de le briser. A peine une constitution est-elle promulguée que le corps constituant qui l'a élaborée en change immédiatement et radicalement l'esprit, dans l'application de ses principes les plus importants.

Par exemple, un des articles de la nouvelle charte veut que le terme de la présidence soit de quatre ans, comme au Venezuela, ou de trois ans, comme dans le Costa-Rica, ou de six ans, comme au Pérou. Eh ! bien, on s'empresse d'élire le premier président, pour une période de dix ans. C'est un témoignage de reconnaissance que l'on donne au chef de bande qui a fait triompher le parti qui fait la loi. Celui-ci profitant de l'influence toute puissante que le pouvoir et la force militaire donnent au premier magistrat de la nation dans un état social ou tout est mobile et inconstitutionnel par tradition, sait assez habilement s'en servir pour obtenir un *autre* témoignage de reconnaissance à l'expiration de sa souveraineté. Après ce dernier, il croit qu'il serait indélicat d'en demander davantage, et comme il n'a que peu d'années à vivre, il garde sa dignité, sans en rien dire à personne ; il se fait président à vie.

Il s'en suit que le nombre des mécontents devient considérable ;

on veut ramener le gouvernement à la lettre de la constitution, et comme le chef de l'état se trouve, soit par intrigue, soit par une lâche condescendance, possesseur du pouvoir jusqu'à sa mort, on le tue pour le faire sortir de charge ; c'est rigoureusement logique. Ou, quand on ne peut pas le tuer on le dépose, on le chasse *jusqu'à ce que mort s'en suive* ; enfin un bouleversement a lieu, si non une révolution complète.

Depuis trente ans, il serait difficile de trouver trois ou quatre exemples d'un président déposant pacifiquement la souveraineté à l'expiration de sa durée légale, ou refusant de la garder durant une autre période électorale. Au Chili même, l'État le mieux gouverné de tout le Sud et dont l'histoire est la moins accidentée par les commotions sociales, trois présidents seulement ont été élus depuis 1833, quoique le terme de cette charge ne soit que de cinq ans.

La résignation de Rosas, gouverneur de la Confédération Argentine ne pourrait pas être citée comme un exemple d'une grande vertu civique. Après s'être fait élire pour un temps indéterminé, durant lequel il gouverna arbitrairement et sans aucun contrôle, il eut le caprice de résigner. Pendant cinq ans on lui offrit vainement de reprendre les rênes de l'administration, il s'y refusa toujours vertueusement : mais voilà que tout-à-coup ses partisans s'avisèrent de lui offrir la dictature. Oh ! alors, il la prit bien vite et il ne la rendit plus, que lors de son expulsion du pays en 1852. Et c'est fort heureux que la chose ne s'emporte pas avec soi, car il la garderait encore. Durant les 25 ans de son pouvoir il n'avait pas jugé à propos de convoquer une seule fois les corps délibératifs de l'état.

S'il y a peu de présidents qui imitent Rosas dans son refus d'accepter de nouveau les honneurs suprêmes,—j'entends avec un désintéressement sincère,—presque tous le copient dans sa manière d'accaparer et d'exercer l'autorité absolue.

Un autre fait : parmi tous ces présidents, ces gouverneurs, ces consuls, ces dictateurs qui ont régné depuis 30 à 40 ans sur les républiques du Sud, on n'en trouverait peut-être pas deux qui ne fussent à l'époque de leur élection, des chefs d'armée. Tous ont le titre de général et presque tous sont arrivés au pouvoir par une victoire. La première magistrature, dans ce pays, semble une chose qui ne peut se prendre que par assaut, l'épée au poing. Il n'y a pas jusqu'à ces cinq petits gouvernements de l'isthme de Panama qui ne tiennent au luxe d'une administration de soldats. On dirait que pour ne jamais manquer de choix parmi les dignitaires de l'armée plusieurs pays s'efforcent de les multiplier démesurément. Tous les

citoyens sont un peu officiers, tous les officiers veulent être généraux, et tous les généraux prétendent bien devenir président. Aux élections de l'automne dernier, en Bolivie, pas moins de huit généraux avaient inscrit leurs noms sur la liste des candidats présidentiels ; bagatelle, pour une population d'un million et demi d'habitants dont les trois quarts sont à peu près sauvages. Si l'on retranche de plus, le chiffre des femmes et des enfants qui ne naissent pas encore soldats, et si l'on suppose que tous les généraux du pays ne sont pas dans l'arène électorale, il est facile de se faire une idée de l'abondance des titres militaires. En 1850 le Venezuela, avec une population à peu près égale, avait 19 généraux, 23 colonels et 60 officiers au-dessus du grade de capitaine. Cependant vers la fin de l'année 1863, l'assemblée trouva ce nombre de titres insuffisant, et elle en importa un autre pour décorer le président Falcon auquel elle venait de donner le nom de *Grand citoyen* : il fut solennellement appelé *maréchal des armées* du Venezuela. Après cela on se demande, s'il y a des soldats dans ces armées-là. Au Pérou, c'est le même système ; et partout ailleurs, à peu de différence près.

Comme la carrière militaire est la seule qui conduise au faite des honneurs, tout le monde s'y précipite comme on se jette dans les professions libérales ici. Et si, par le plus rare des hasards, un homme arrive au pouvoir sans avoir porté l'épée, il se hâte de la ceindre pour ressembler à ses prédécesseurs. C'est ainsi que fit M. Linarès : après huit ans de lutte, pour faire dominer l'élément civil dans le gouvernement, il lui arriva d'être élu président : aussitôt il s'empressa de revêtir une défroque de guerrier ; il craignit sans doute d'être un objet de ridicule aux yeux de la foule qui ne conçoit le représentant de la puissance souveraine qu'avec un glaive à la main !—Quand on n'a pas l'honneur d'être soldat il faut au moins en prendre l'air, c'est une condition nécessaire de succès dans ces pays. C'est là dans la vie publique, comme c'est ici dans la vie privée ; au sud l'uniforme conduit aux honneurs, au nord il conduit au bonheur.

Le président, dans un pareil régime, étant le chef de l'armée, non-seulement en principe mais en réalité, il ne se contente pas de ratifier les promotions militaires, mais il les fait lui-même. On comprend de suite le vice de cette organisation, dans un pays où tous sont soldats soit dans des corps réguliers, soit dans la milice qui est continuellement appelée au service actif, vu les dangers que court sans cesse la patrie. On saisit aussi la raison de cette surabondance de généraux.

Le vice originaire de ces sociétés espagnoles date de leur émancipation.

Passés sans transition progressive du régime militaire le plus absolu à la liberté la plus inouïe, tous ces hommes ardents se trouvèrent en face du vide politique qu'ils venaient de créer et des horizons nouveaux et sans bornes ouverts autour d'eux, avec la multitude de leurs désirs et l'inexpérience des choses les plus nécessaires à une bonne économie sociale. Les plus importants personnages furent ceux qui luttèrent pour l'indépendance et qui restèrent sous les armes, soit par goût, soit par nécessité. Il faut remarquer que les colonies espagnoles ne conquièrent leur liberté que les unes après les autres ; il n'y eut pas d'ensemble dans leur mouvement insurrectionnel. Commencée lors de la guerre d'Espagne en 1810, cette lutte ne se termina qu'en 1825. Il y eut donc nécessité de garder sur pied des corps armés trop considérables pour ces jeunes républiques. La période d'incertitude, de malaise, de mesures provisoires par laquelle passa la vie sociale y fit naître une multitude de plaies invétérées qui ne pourront être guéries de longtemps. La licence des mœurs, reliquat de la vieille société espagnole, favorisée par le contact des peuplades sauvages ; le mépris de la propriété, le brigandage le plus effronté, le plus impuni ; le désordre et la corruption la plus scandaleuse des corps destinés à sauvegarder les lois de la morale chrétienne, se développèrent démesurément sous ce règne de la soldatesque, et dégénérent en habitudes.

Ce qui existait au Mexique avant l'intervention française et que des mesures sévères n'ont pas fait cesser, existe également dans plusieurs républiques du sud. C'est-à-dire que les citoyens vivent armés et ne peuvent confier la garde de leurs biens et de leurs personnes qu'à leurs poignards ou à leurs revolvers. Il y a une corruption qui est tellement dans les coutumes et dans les idées, que le Pérou a cru devoir donner aux enfants naturels le droit de partager avec les héritiers légitimes, les biens de leurs parents!..... légalisant en quelque sorte le crime, annulant le contrat et l'institution même du mariage chrétien. Il paraît que la charité et le gouvernement désespéraient de pouvoir nourrir cette grande famille de la prostitution de bon ton. Dans plusieurs villes, la statistique des naissances donne des proportions inconcevables aux produits du vice.

Presque partout, le petit clergé a suivi le niveau social : subventionné par des gouvernements incertains, qui n'existent qu'à moitié ou pas du tout, au milieu des factions en querelle, il est souvent forcé d'embrasser la cause des uns ou des autres, et le besoin l'oblige à chercher sa vie au milieu de la foule ; là, il s'habitue au mépris de l'autorité et il se familiarise avec certains vices qui sont

peu de son état. Peu respecté du peuple qui n'apprécie que sa bonhomie ; peu considéré par l'autorité qui ne voit rien à craindre, rien à ménager dans un corps deshérité de cette influence que lui assure toujours et partout l'union solide dans l'autorité hiérarchique et la pratique des vertus qu'il prêche aux autres et des devoirs qu'il veut faire aimer ; il n'est plus au milieu de ces sociétés, ce corps fortement constitué qui soutient tout l'édifice quand toutes ses autres bases s'affaissent.

Dans cet état, quelques gouvernements se sont crus autorisés à piller les biens ecclésiastiques, entr'autres celui de la Nouvelle-Grenade. C'est à cette occasion que le président de cette république répondit à Pie IX qui avait osé réclamer contre cette violation du simple droit de propriété, " que le Pape n'était pas en possession de la Nouvelle-Grenade et qu'il n'avait rien à voir dans la *politique* de ce pays."

Le mal a donc pénétré partout, il a touché aux fondements de toutes les institutions ; et ces grands, ces beaux pays sont restés faibles et désolés ; leurs populations n'ont pris qu'un accroissement insignifiant, qu'une importance encore infime malgré qu'elles forment les plus vieilles sociétés de notre continent, et qu'elles dorment sur des trésors inépuisables. Que de temps et de forces perdus, que d'avantages et de dons de la nature et de la Providence méprisés !

On a dit, pour diminuer l'importance de tous les bouleversements politiques des républiques espagnoles et rétablir un peu la confiance que ces troubles continuels leur avaient fait perdre à l'étranger, que les populations provinciales y étaient étrangères, et qu'elles s'inquiétaient peu de savoir par quels hommes ou par quel régime elles étaient gouvernées. Cependant, quand on voit durant ces guerres de partisans, des corps d'armée mis en campagne, des vaisseaux équipés, des ports bloqués, des sièges régulièrement entrepris et des rencontres laissant jusqu'à 3,000 combattants sur le champ de bataille, en un seul jour, comme au siège d'Aréquipa, au Pérou, en 1858 ; cela donne assez clairement la proportion des combattants, quand on connaît le nombre total des habitants. Au reste, la force et la grandeur des partis importe peu, il suffit, pour qu'il y ait une grande perturbation sociale, qu'ils entravent ou déroutent sans cesse la marche des gouvernements, qu'ils détruisent la confiance publique et le crédit national, qu'ils enchaînent la vie commune, l'ensemble et la persistance du travail individuel, dans des pays libres, riches et jeunes ; il suffit qu'ils absorbent pour payer les frais de leurs querelles les revenus de

l'état, les détournant d'applications utiles à l'économie générale ; sans parler des dettes onéreuses que les déficits annuels obligent de contracter. N'est-il pas déplorable, comme l'observe si bien M. Clavairoz, dans la *Revue du Monde Colonial*, de voir un petit état tel que le Guatemala inscrire la moitié de sa dépense totale au budget de la guerre, quand il ne dispose que de 415 piastres pour ses travaux publics !

La Providence ne promettait-elle pas à tous ces peuples méridionaux, dès leur berceau, des destinées plus brillantes que celles qui ont été accomplies en partie par les habitants des régions septentrionales de l'Amérique ? Il n'y aurait qu'à présenter un tableau statistique des produits naturels de toutes ces contrées, des richesses incalculables qu'elles offrent à l'exploitation, du chiffre de leurs populations, des œuvres qu'elles ont exécutées pour nous faire mesurer la distance que nos progrès nous ont fait franchir en avant d'elles.

Pourquoi l'émigration européenne ne s'est-elle pas portée d'avantage vers ces jardins prodigieux du Nouveau-Monde, plutôt que vers nos zones boréales, habitées par des frimas de six mois ?... Il y avait là, sans doute, des lois exclusives qui repoussaient les protestants. Mais il n'y a pas que des protestants qui émigrent. Au reste, il est bien inutile de répondre à une pareille interrogation, après les considérations que je viens de faire, tout le monde sait que ce n'est pas là où les trésors de la nature gisent en plus grande abondance que vont les travailleurs énergiques, mais où l'exploitation est la plus facile, la plus libre et la plus sûre.

Depuis quelques années, le Brésil, le Chili, la Confédération Argentine ont fait de grands efforts pour attirer dans leurs vastes solitudes l'émigration du vieux monde ; mais malgré les belles promesses de leurs agents et les mesures les plus libérales, dons de terres, billets de passage gratuits, droits de citoyen assurés, liberté des cultes garantie, subventions accordées aux écoles et aux ministres de toutes les sectes et de toutes les nationalités ; cela n'a pu détourner ostensiblement ce grand courant de forces humaines qui se dirige toujours vers les États-Unis, malgré la guerre terrible qui les désole, et la gêne qu'elle crée dans les transactions monétaires.

Cependant, il serait injuste de dire et de laisser croire qu'il ne se soit pas accompli de grands progrès dans plusieurs de ces pays, depuis bientôt dix ans. Parmi ces présidents, ces consuls, ces dictateurs élus, à leur choix, pour des périodes indéterminées, il s'est rencontré des hommes d'une rare énergie, qui n'ont pas fait abus du pouvoir uniquement pour satisfaire leur amour propre, mais

encore pour développer la richesse générale, pour rétablir le crédit et la stabilité de l'état. Et l'on se demande, s'il n'eût pas été heureux pour ces peuples, que ces hommes gardassent plus longtemps encore, la direction absolue de la chose publique. Malgré l'illégalité de certains procédés de leur administration, la postérité les comptera peut-être parmi les sauveurs de leur patrie. Un gouvernement fortement centralisé, et des mesures très-vigoureuses sont la seule transition nécessaire, pour passer de cet état d'anarchie à un autre plus stable, plus tempéré, et pour apprendre peu à peu aux masses à respecter la loi, et à priser davantage l'ordre et les libertés conquises.

Au Chili, au Paraguay, dans le Costa-Rica, dans la Confédération Argentine, au Brésil et même dans d'autres états encore désolés par la guerre civile, de grandes entreprises industrielles ont été commencées ; des chemins de fer, dont plusieurs ont déjà quelques 100 milles de parcours en opération, vont bientôt unir les grands centres de population, des lignes télégraphiques s'établissent aussi tout le long de la côte du Pacifique ; des ports de mer sont construits ou améliorés et des compagnies se sont formées pour relier tous les points importants du littoral des deux océans, par un service de steamers régulier ; en même temps, on a mis à l'étude plusieurs systèmes de communication intérieure, dans le but de traverser le continent ; et quelques parties de ce grand ensemble de travaux sont commencés ; des chars urbains parcourent les rues de plusieurs villes. D'un autre côté, des traités de commerce effectifs ont été conclus avec toutes les principales nations de l'Europe, la navigation sur les grands fleuves Amazone et LaPlata a été ouverte à tous les pavillons, et des tarifs moins exclusifs et plus uniformes ont été établis.

Toutes ces importantes mesures ont eu pour effet d'élever partout, dans une proportion très-remarquable, le chiffre des importations, et en second résultat, d'activer considérablement la production des matières d'exportation, telles que le café, le tabac, la *yerba maté*, ou le thé du Paraguay, le sucre, le coton, le *guano*, ce célèbre engrais qui fait en partie le revenu du Pérou, et tant d'autres produits naturels, précieux pour tous les genres d'industrie et de consommation. Poussée par le commerce, l'agriculture a dû faire un pas, les populations se sont portées vers les plaines fertiles de l'intérieur : en explorant ces solitudes, on y a découvert de nouvelles richesses, entre autres, de vastes gisements de charbon qui vont donner une forte impulsion à l'exploitation des mines précieuses qui n'ont livré qu'une bien faible partie de leurs trésors.

Concurramment avec ces progrès matériels, les institutions municipales et l'enseignement primaire ont été établis, principalement dans le Chili, le Brésil, le Costa-Rica ; le Chili en particulier possède tout un système d'instruction, aussi complet qu'on puisse le désirer, s'il n'est pas encore aussi parfait qu'il pourrait l'être. On y remarque une université, et outre les collèges, des écoles spéciales de commerce, de marine, d'art militaire et de beaux arts.

Dans le Costa-Rica, un des plus petits états de tout notre continent, il existe une des plus sages administrations judiciaires qui se soit vue.

Ces perfectionnements administratifs, et toutes ces grandes mesures d'économie politique sont les seuls moyens que doivent prendre les hommes vraiment intelligents et dévoués à ces beaux pays, pour arriver à leur pacification.

En fixant des capitaux considérables sur des entreprises publiques, en contractant les emprunts nationaux chez les capitalistes indigènes, ils établiront un lien de solidarité entre le gouvernement et les individus, entre l'intérêt général et l'intérêt particulier qui équilibrera peu à peu les forces de la nation, et neutralisera par l'élément froid du calcul cette exubérance de passions vives qui n'ont d'autre mobile que de vaines glorioles militaires ou des questions futiles de point d'honneur. Le caractère turbulent et férailleur des masses énergiques deviendra plus conservateur. Le Chili doit en partie sa prospérité et sa tranquillité comparatives à ses grands propriétaires, à son esprit d'entreprise et à sa dette nationale dont près de la moitié est contractée chez ses propres financiers.

Ce grand pas fait, l'émigration européenne et les placements afflueront dans ces champs non encore exploités ; et les productions précieuses et infiniment variées du sol y convieront des populations aussi considérables que celles qui ont peuplé en si peu d'années les vastes territoires des États-Unis. Les colons Allemands, qui commencent à se diriger vers ces latitudes, y apporteront spécialement leurs habitudes de travail perseverant et finiront peut-être par y former une nouvelle Allemagne, plus brillante que la vieille patrie de l'Europe. Dans tous les cas, ils ne contribueront pas peu, par l'influence de leur exemple et les relations d'affaires qu'ils auront avec leurs nouveaux compatriotes, à leur communiquer quelques bons principes, une ou deux vertus essentielles à la vie des peuples forts.

Et si le caractère espagnol n'a pas perdu par ces temps mauvais, et par des alliances hétérogènes ce qu'il a toujours eu de noblesse et d'esprit martial, il y a tout lieu de croire que les républiques du

Sud, malgré leurs misères actuelles, auront bientôt tous les éléments qui constituent les grandes nations. La générosité avec laquelle elles abolirent partout l'esclavage au moment où elles se déclarèrent elles-mêmes libres ; et cette passion désordonnée pour la carrière des armes, qui n'est que l'exagération d'une vertu, témoignent assez que ce caractère n'est pas changé.

La paix, rétablie à l'intérieur, s'étendra peu à peu aux frontières ; car ces querelles intestines ont presque toujours provoqué l'intervention des voisins ; la nécessité des échanges et des droits de transit, à mesure que les provinces du centre et leur commerce se développeront, les entreprises communes et les dangers venant d'outre-mer cimenteront des alliances plus solides, et seront l'occasion de relations plus intimes entre les états les mieux gouvernés et ceux moins bien régis.

L'invasion du Nicaragua par le flibustier Walker avait fait naître une alliance entre le Chili, le Pérou, l'Equateur et le Costa-Rica. L'intervention de la France au Mexique, et surtout l'agression récente des agens de l'Espagne contre le Pérou a eu pour résultat de réunir à Lima une députation de tous les gouvernements, au milieu de laquelle la résolution de se liguier pour repousser par la force toute nouvelle intimation de l'ennemi a été prise unanimement.

C'est toujours une chose triste de songer qu'une guerre étrangère pourra être un des motifs d'union entre ces pays ; mais si cette union pouvait s'effectuer pour longtemps, il ne faudrait pas trop en déplore la cause, car l'Amérique aura probablement le dessus et l'Espagne a certainement tous les torts dans le cas actuel.

Dans la prochaine livraison, je donnerai un aperçu succinct de l'état présent de tous ces pays, les considérant par groupe, avec les affinités qui les poussent les uns vers les autres ou les raisons politiques et les faits naturels qui les divisent actuellement. Je noterai en même temps le chiffre de leurs populations, le montant du revenu et des dépenses de chaque gouvernement et quelques autres données statistiques prises aux documents les plus nouveaux et les plus authentiques.

J'ai cru ces différentes études nécessaires avant de commencer l'histoire des événements journaliers qui devront se produire sur cette partie de notre continent, les lecteurs de la *Revue* pourront immédiatement en apprécier la valeur et la portée.

N. BOURASSA.